

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/22 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **La Maire**

Vu la délibération n°22/126 en date du 3 juillet 2022, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC23/01 – Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l'académie d'Orléans-Tours,
- DEC23/02 – Direction Générale – Demande de subvention – DSIL- Réhabilitation d'une friche industrielle (B9) en vue d'accueillir un service de la DGFIP – Action Cœur de Ville
- DEC23/03 – Foncier – Location temporaire d'un terrain communal à monsieur et madame Youcef BELKACEM,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

- DEC23/04 – Direction Générale – Demande de subvention – Agence Nationale du Sport – Plan 5000 terrains de sport – Création d'un city stade et d'une aire de fitness au Clos du Roy,
- DEC23/05 – Guichet Unique – création d'une sous-régie pour l'encaissement des PASS JEUNES,
- DEC23/06 – Service Jeunesse – Modification de la sous-régie d'avances,
- DEC23/07 – Direction Générale – Demande de subvention – Contrat Ville centre avec le Département du Cher – Réhabilitation extension du Gymnase Camus,
- DEC23/08 – Local communal sis place de l'Hôtel de Ville – convention de mise à disposition avec Réavie,
- DEC23/09 – Foncier – Location d'un terrain communal situé sis à l'Abricot, rue Alphone Pradat à Monsieur Vayssien,
- DEC23/10 – Culture – Mise à disposition de locaux communaux situés 31 avenue Henri Brisson au profit de l'Association « Baldébo »,
- DEC23/11 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'association des Amis du Musée de Vierzon,
- DEC23/12 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- DEC23/13 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Hubert CELLIER,
- DEC23/14 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Jean-Pierre DESBORDES,
- DEC23/15 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur André DUCOURET,
- DEC23/16 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Francis FONTAINE,
- DEC23/17 – Culture – Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l'Académie Musicale du Cher,
- DEC23/18 – Culture – Biennale d'art et d'architecture – Demande de subvention auprès du Conseil départemental,
- DEC23/19 – Direction Générale – Demande de subvention – Fonds Vert Rénovation thermique des équipements scolaires – École élémentaire du Colombier et bâtiment périscolaire,
- DEC23/20 – Foncier – Terrains communaux situés rue Alphonse Pradat – Location temporaire à Monsieur Abdul Rahman KAMAL,
- DEC23/21 – Théâtre Mac-Nab – Modification de la régie d'avances,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

- DEC23/22 Espaces Verts – Renouveaulement de l'adhésion avec l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF) du Centre-Val de Loire pour l'année 2023,
- DEC23/23 – Direction Générale – Demande de subvention – Fonds vert - Rénovation thermique des équipements sportifs – Gymnase Albert Camus,
- DEC23/24 - Direction Générale – Demande de subvention –Fonds vert - Rénovation thermique des équipements sportifs – Gymnase Fernand Léger,
- DEC23/25 - Environnement – Demande de subvention – Contrat Régional de Solidarité Territoriale – Mare du Parc de la Noue,
- DEC23/26 - Théâtre Mac Nab – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon – Sologne - Berry et la la Ville de Vierzon pour la saison 2022-2023,
- DEC23/27 - Théâtre Mac Nab – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon – Sologne - Berry et la la Ville de Vierzon pour les Estivales du Canal 2023,
- DEC23/28 - Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab pour les chorales des collègues,
- DEC23/29 – Direction Générale – Demande de subvention DSIL - Extension des locaux d'accueil des agents de la DGFIP dans le B9,
- DEC23/30 - Assurances – acceptation des indemnités perçues ou à percevoir,
- DEC23/31 - Guichet unique – Modification de la régie prolongée de recettes,
- DEC23/32 - Direction Générale – Signature d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux»,
- DEC23/33 - Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité «Aux Caves du Portugal»,
- DEC23/34 - Convention d'occupation temporaire de La Décale par la Chorale Municipale Vierzonnaise Marcel Balichon,

et la liste des marchés ci-dessous annexée.

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de sa Présidente  
Après en avoir délibéré,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 23/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/23 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE ANTICIPÉE DES**  
**RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**La Maire**

Considérant que les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption du compte administratif correspondant,

Ainsi, vu l'article L 2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation,

Considérant que cette disposition sera intégrée au budget primitif 2023 du budget principal de la ville,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité en intégrant le résultat de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de cette section ainsi que la prévision d'affectation dans son intégralité,

Considérant que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice,

Considérant que les résultats, confirmés par Monsieur le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne en date du 21 février 2023, s'établissent comme ci-annexé :

|                       |  | DEPENSES      | RECETTES      | RESULTAT            |
|-----------------------|--|---------------|---------------|---------------------|
| 001 (déficit) dépense | <b>INVESTISSEMENT</b>                                    |               |               |                     |
|                       | Réalisé  | 10 843 138,98 | 10 600 688,62 | -242 450,36         |
|                       | Déficit antérieur  | 247 292,09    |               | -247 292,09         |
|                       |  |               |               |                     |
|                       | <b>Résultat d'exercice</b>                               |               |               | <b>-489 742,45</b>  |
|                       | Reports 2022 vers 2023                                   | 2 662 411,34  | 2 763 141,29  | 100 729,95          |
|                       | Besoin de financement de l'investissement (1068) recette |               |               | -389 012,50         |
|                       |  |               |               |                     |
|                       | <b>FONCTIONNEMENT</b>                                    |               |               |                     |
|                       | Réalisé  | 39 203 352,25 | 40 189 055,43 | 985 703,18          |
| Excédent antérieur    |  |               | 1 211 486,59  |                     |
|                       |  |               |               |                     |
|                       | <b>TOTAL</b>   |               |               | 2 197 189,77        |
| '002 recette          | <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>                |               |               |                     |
|                       | Excédent de fonctionnement                               |               |               | <b>1 808 177,27</b> |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politiques contractuelles et Personnels en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
 Oui l'exposé de sa Présidente  
 Après en avoir délibéré,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

## DÉCIDE

Par 29 voix favorables et 6 voix contres,

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2022, comme ci-dessus,
- d'imputer comme suit les opérations comptables :
  - article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé au titre du besoin de financement de la section d'investissement 389 012,50 €
  - article 001 dépenses d'investissement résultat reporté 489 742,45 €
  - article 002 excédent de fonctionnement 1 808 177,27 €


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 23/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 21 MARS 2023**

#### **DEL23/24 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : Fabien BERNAGOUT

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Thibault LHONNEUR**

#### **I - PRÉAMBULE**

Considérant que le contexte économique et social national, marqué par la guerre aux portes de l'Europe, un contexte inflationniste élevé ont des conséquences notables sur tout le territoire national, et donc sur notre bassin de vie. La hausse vertigineuse du coût des énergies, l'envolée des prix des matières premières dans le bâtiment, la tension sur les prix des achats courants (denrées alimentaires, produits d'entretien...), ainsi que les augmentations des contrats dans le cadre des marchés indexés (transports, eau et assainissement notamment), tout concourt à une augmentation massive des charges sans que le service rendu soit amélioré,

Considérant qu'à titre d'illustration, sans modifier les contrats d'énergie qui nous lient sur le gaz et l'électricité, nous serons passés de 1,4 million en 2019, à 2,6 millions d'euros en 2023 ! C'est autant de réduction à faire sur des services essentiels,



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Eu égard à la dynamique engagée, il est plus que nécessaire de poursuivre le chemin qui associe des investissements porteurs d'espoir et une gestion très rigoureuse en fonctionnement. Nous avons donc fait le choix de préserver et renforcer les services de proximité, en ouvrant de grands chantiers pour l'avenir sur la transition écologique rénovation des bâtiments scolaires et sportifs, schéma directeur du réseau de chaleur, action cœur de ville 2 et l'avenant 3 du NPRU concernant le quartier du Clos du Roy ainsi que la renaturation d'espaces publics en intégrant le programme " plantons 1000 arbres " d'ici la fin du mandat municipal,

Considérant que nous n'oublions pas notre devoir de soutien des plus fragiles, à travers le CCAS avec des dispositifs tels que le Fonds Eau, ou l'aide à la scolarité et plus globalement en maintenant les tarifs liés aux services (restauration scolaire, accueils de loisirs, piscine, bus, crèche...) très bas et prenant en compte le quotient familial. L'ensemble des tarifs est maintenu au niveau de 2022,

Considérant que le Budget s'établit sans augmentation de taux des taxes locales, alors même que l'État a refusé d'indexer la Dotation Globale de Fonctionnement sur le taux d'inflation,

Considérant que face à ce budget contraint, nous continuons de porter un projet ambitieux pour notre ville,

Considérant que notre ville, notre bassin de vie retrouve de l'attractivité, en alliant développement, qualité de vie et ouverture culturelle et sportive,

Considérant que rien ne serait pire qu'un coup d'arrêt dans ce mouvement engagé,

Considérant qu'à travers ce budget 2023, en matière d'investissement, la Ville de Vierzon s'engage pleinement dans la mobilisation des dispositifs de relance, dans le cadre de réponses aux multiples appels à projets (DSIL et fonds vert) qui permettent non seulement de maintenir mais aussi d'accroître la part d'investissements. Le soutien sans faille de la Région Centre Val de Loire, par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale vient utilement compléter les financements nationaux,

Considérant que l'année 2023 verra la concrétisation du nouveau contrat 2023/2026 avec le Conseil Départemental du Cher,

Considérant que cet effort sur l'investissement de 9,213 millions d'euros de travaux réels comprenant les inscriptions nouvelles et les reports 2022, ne se fera pas au détriment de services à la population car toutes les missions du service local sont maintenues y compris les aides aux loyers des commerces et les bons d'achat de rentrée scolaire pour les familles. Les subventions au CCAS, à la culture, au sport, aux associations de solidarité, aux mobilités sont maintenues,

## **II - PRÉSENTATION DU BUDGET POUR 2023**

Considérant que pour le seul budget principal de la Ville, le budget primitif pour 2023, avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, et une constitution de provisions, s'équilibre globalement à la somme de 52 152 124 €

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

et comme suit par section :

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| x investissement : | 12 335 130 € |
| x fonctionnement : | 39 816 994 € |

## **A/ La section d'investissement :**

Considérant qu'elle comporte deux parties,

Considérant que **la première partie** concerne les travaux qui seront réalisés au cours de l'exercice pour un montant global de 6 350 563 €, auxquels se rajoutent 2 662 411 € de restes à réaliser de 2022, parmi lesquels les opérations de rénovation thermique de l'école Charot, de l'école maternelle et élémentaire du Colombier, de restructuration des gymnases Albert Camus et Fernand Léger, des espaces publics du quartier du Clos du Roy, la renaturation de la Ville, de la résorption de la friche rue des Ponts, du projet Cœur de Ville 2, de la réalisation du relais petite enfance, divers travaux dans les bâtiments publics et d'accessibilité en divers lieux, des acquisitions foncières,

Considérant que la reprise anticipée des résultats de l'année 2022 est intégrée à ce budget primitif,

### 1° ) Les Investissements liés au Programme de Renouvellement Urbain

Considérant que plusieurs opérations de ce programme se dessinent,

#### a) Les aménagements publics du quartier du Clos du Roy :

Considérant que les travaux de démolition des immeubles France Loire doivent débiter prochainement, Val de Berry a entamé son programme de réhabilitation des 191 logements, France Loire débutera la construction du centre social et associatif et la Ville, la construction du relais petite enfance,

Considérant que les aménagements publics se feront une fois les constructions et réhabilitation de logement faites , cependant un premier aménagement public verra le jour à proximité du groupe scolaire du Clos du Roy , par la réalisation d'un city stade et d'une aire de fitness pour un montant d'opération de 120 000 €,

Considérant qu'il sera également lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un réseau de chaleur urbaine, qui sera fait par la voie d'une délégation de service public,

#### b) Le projet Cœur de Ville 2

Considérant que le programme action Cœur de Ville va se poursuivre au travers d'un avenant sur les aménagements du quartier de la gare et entrées de ville. Une autorisation de programme est ouverte afin de lancer les aménagements autour de la Gare et des places Briand et Foch, avant l'avenue de la République. L'année sera consacrée à l'étude de ces projets à hauteur de 100 000 € une participation auprès de la banque des territoires est sollicitée à hauteur de 80 %,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

## 2) Les autres investissements

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité poursuit son action en faveur de la rénovation de l'habitat ancien. Elle le fait par des aides complémentaires au processus de droit commun et avec un interlocuteur unique dédié aux porteurs de projets qu'elle met à la disposition des propriétaires et des locataires. La lutte contre l'habitat insalubre trouve sa traduction à travers l'action menée dans le cadre de l'OPAH-RU, qui se poursuit avec une inscription de 50 000 € à laquelle se couplent 30 000 € en fonctionnement dédiés aux diagnostics dans l'habitat privé,

Considérant que la Collectivité poursuivra les efforts réalisés les années précédentes sur les bâtiments publics et notamment scolaires et sportifs, ainsi que sur la voirie, sans oublier les investissements plus traditionnels mais néanmoins indispensables :

- x Les établissements scolaires représenteront une part importante des investissements de la Ville, avec 1 372 663 €, proche du montant du budget 2022.

Considérant que c'est un plan d'ensemble de rénovation thermique des bâtiments scolaires que la Ville a engagé et poursuit. Nombre de réalisations de qualité ont déjà eu lieu, pour le bien être des utilisateurs et la réduction du volume de consommations d'énergie. On peut citer Fay B, l'école de Bourgneuf, la restructuration et extension de l'école du Tunnel Château, celle des écoles Zay Haut, Zay Bas et Bodin. Le programme se poursuit avec les écoles maternelle et primaire du Colombier ainsi qu'une première tranche de l'école Charot. La Ville s'appuie pour cela sur les partenariats financiers noués avec L'État, le Département du Cher et la Région Centre-Val de Loire,

Considérant que par ailleurs, la rénovation des cours d'écoles (école Zay B) et d'un plateau sportif (groupe scolaire Puits Berteau) sont programmés,

- x Les interventions culturelles représentent 61 400 €.

Considérant que des instruments de musique pour le conservatoire et le Not'Ile, la poursuite de la constitution du fonds multimédia de la Médiathèque et du Musée, et l'achat de chalets pour les festivités de Noël (35 000 €) afin d'éviter la location annuelle,

- x Les investissements liés au sport sont prévus à hauteur de 1 596 439 €.

Considérant qu'initiée en 2022, la réhabilitation du gymnase Camus sera achevée en 2023. Cette réalisation est également le fruit de partenariats multiples et qui se renouvelle avec l'État au travers de la DSIL et du fonds vert mais aussi le département du Cher pour cet équipement dédié également aux collégiens,

Considérant que par la suite, ce sera le gymnase Fernand Léger qui sera réhabilité avec les mêmes partenaires financiers,

Considérant que d'autres interventions nécessaires aux clubs sportifs sont également programmés comme la salle du Bois d'Yèvre avec la mise en place de sable dioritique, l'éclairage en LED du terrain 1 du stade Brouhot et le sol du terrain des Rollers Hockey,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que du matériel sportif sera acquis et les travaux de la piscine se poursuivent,

- x Les efforts en matière d'entretien et de rénovation du patrimoine viaire et d'éclairage public seront poursuivis. Il s'agit d'un budget de 985 574 € pour 2023. La construction et la réfection des voies et trottoirs, les interventions sur les réseaux d'éclairage public, la mise aux normes des feux tricolores et la sécurisation de la circulation sont pris en compte dans ces crédits.
- x L'intervention sur le patrimoine bâti représentera 410 000 €. La mise en accessibilité des bâtiments se poursuit. Pour l'essentiel, ce seront des interventions de sécurité ou mises aux normes.
- x Les matériels pour la restauration scolaire, les cimetières, les équipes techniques du Centre Technique Municipal et du site de Chabrol, les outils informatiques et divers matériels sont globalement prévus à hauteur de 709 201 €.
- x Par ailleurs, un budget participatif construit avec les vierzonnais est reconduit avec la somme de 50 000 €.

Considérant que **ces projets sont financés en particulier grâce** :

- x Aux subventions dont le montant global est estimé à 2 215 086 €.

Considérant que les subventions de l'État sont ventilées sur plusieurs lignes. Elles sont inscrites pour un volume de 899 107 €,

Considérant que la dotation de soutien à l'investissement local de l'État (DSIL) sera à nouveau sollicitée. Parmi, les opérations accompagnées, depuis la création de ce fonds, on peut citer l'aménagement de la place Jacques Brel, la réhabilitation de l'ancienne poste, la rénovation thermique des écoles Bourgneuf, Zay Haut, Zay Bas et Bodin, la transformation de l'école du Tunnel Château, la restructuration de la médiathèque, les travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics, l'aménagement d'un tiers lieu en centre ville, la rénovation du pont Molière, les équipements numériques dans les écoles, la rénovation du gymnase Camus, du stade Brouhot,

Considérant qu'en 2023, la dotation de soutien à l'investissement local sera notamment demandée pour la rénovation thermique des écoles du Colombier et Charot, pour la rénovation des gymnases Albert Camus et Fernand léger, la résorption des friches de la rue des Ponts,

Considérant que la DSIL figure au budget 2023 pour 589 811 €,

Considérant qu'en outre, l'ANRU accompagne les opérations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et de son ingénierie pour l'aménagement des espaces publics du Clos du Roy avec la réalisation du city stade (158 523 €),

Considérant que l'Agence Nationale du Sport contribue également à la création du city stade pour 41 671 €,

Considérant que la Ligue du Football Amateur (FAFA) participe à hauteur de 19 600 € pour les travaux d'éclairage en LED du terrain 1 du stade Brouhot, soit environ 20 % du montant hors taxes,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'un nouveau contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Cher est en cours d'élaboration, il couvrira les années 2023 à 2026 pour un montant de 1,6 million d'euros ; il financera pour partie, le relais petite enfance, la réhabilitation des gymnases Camus et Léger et les rénovations thermiques des écoles maternelle et élémentaire Colombier,

Considérant que le contrat Régional de Solidarité Territoriale soutient, pour la part régionale, le projet de renouvellement urbain qui fait partie intégrante des thématiques prioritaires. Il finance globalement à hauteur de 5,3 millions d'euros. D'autres thématiques sont également accompagnées par la région Centre - Val de Loire comme le relais petite enfance, le plan de renaturation et le plan de rénovation thermique des écoles et bâtiments sportifs pour cette année,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Cher accompagne des acquisitions de matériels pédagogiques pour le centre de loisirs et la crèche multi-accueil à hauteur de 27 120 € et la réalisation du relais petite enfance à hauteur de 88 150 €,

Considérant que le CCAS participera au renouvellement de l'infrastructure des serveurs pour 8 000 €,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry apportera un fonds de concours d'un total de 274 200 € décliné ainsi :

- 250 000 € à la Ville destiné à des interventions de voirie,
  - 24 200 € pour le renouvellement de l'infrastructure des serveurs.
- 
- x Au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à 1 100 000 € d'après les investissements réalisés en 2022.
  - x Au produit des amendes de police estimé à 85 000 €.
  - x Et enfin, par un emprunt prévisionnel à hauteur de 2 500 000 € maximum.

Considérant que **la seconde partie** concerne les mouvements financiers d'un montant de 2 832 413 €,

Considérant que ces mouvements financiers intègrent :

Considérant que le remboursement en capital de la dette fixé pour 2023 à 2 300 000 €, en incluant le nouvel emprunt à souscrire au cours de l'exercice,

Considérant que le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élevait à 31 178 773 € pour le budget principal,

Considérant qu'au 31 décembre 2022, la part de la Banque des territoires représente 58 % de l'encours. Cet établissement accompagne la Ville dans ses financements d'infrastructures des quartiers prioritaires à des taux bas et sur de très longues durées,

Considérant que la part de la Caisse d'épargne s'élève à 17 %, le Crédit agricole à 9 %, celle de la Banque Postale et de la SFIL à 6 %,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que le risque de taux est équilibré avec 33 % de dette à taux fixe, 51 % en variable indexé sur le livret A, 16 % en variable,

Considérant que cette exposition permet de bénéficier d'un taux moyen de 1,69 % et une charge de la dette faible même si elle est en liaison avec le marché et l'augmentation des taux (1,41 % en 2021). Le taux moyen à payer en 2023 est estimé à 2,93 %. La durée de vie résiduelle est de 16,2 ans,

Considérant que l'encours de la dette par habitant sera de 1 207 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour les données de comparaison de la strate, ce sont celles de 2021, soit 1 171 € à Vierzon et 999 € pour la moyenne de la strate. L'annuité de la dette à Vierzon en 2021 est de 105 euros par habitant et 121 euros pour la moyenne de la strate. (source : comptes individuels des collectivités 2021 – impôts.gouv.fr),

Considérant que depuis 2020, la Banque Postale accompagne la Ville pour ses besoins ponctuels de trésorerie au travers d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros maximum,

- x L'amortissement des subventions d'équipements reçues est inscrit pour 32 413 € et une dotation au titre des travaux en régie (part personnel et matériel) pour 200 000 € au total.
- x L'inscription de 300 000 € est neutre financièrement et concerne des avances réglementaires faites dans le cadre des marchés publics.

Considérant que cette seconde partie sera financée notamment au moyen :

- x des amortissements des biens mobiliers, des frais d'études et d'insertion, des subventions d'équipement versées et pénalités pour renégociation de la dette, pour 1 150 000 €.
- x un autofinancement de la section de fonctionnement de 950 000 €.
- x des cessions de biens immobiliers pour 700 000 €.
- x des taxes d'aménagement pour un montant de 100 000 €.

Considérant que les opérations d'investissement sont suivies et exécutées par programme,

## **B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Considérant que cette section s'élèvera à 39 816 994 € en 2023, avec la reprise anticipée des résultats de 2022. Elle intégrera l'ensemble des projections annuelles de ressources et de dépenses, avec de fortes hausses du cours des matières et des énergies mais également des prestations de services,

Considérant que les dépenses à caractère générales ont augmenté par une inflation à hauteur de 7 %. L'État a refusé d'indexer les dotations sur le montant de l'inflation et seul le filet de sécurité pour les dépenses d'énergie sera maintenu en 2023,

### **1) Les recettes de fonctionnement**

Considérant que l'année 2023 devrait être stable au niveau des financements de l'État envers les collectivités locales à périmètre constant,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'il convient encore une fois de rappeler que dans ce contexte difficile, la Municipalité a fait le choix de maintenir l'ensemble des services municipaux en matière d'éducation, d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, de solidarité envers les personnes les plus fragiles et en particulier de nos aînés ainsi que de préserver ses actions en faveur de la vie associative, culturelle et sportive,

### **1-1 Les dotations**

Considérant que les dotations, dont les montants devraient être globalement identiques, suivant la loi de finances pour 2023, sont reconduites dans ce budget,

- x La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera inscrite pour un montant de 3 899 718 € dans l'attente de la répartition précise pour 2023. En refusant d'indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation et en limitant à 2,15 % la progression des ses concours financiers, soit un niveau très en-deçà de l'inflation, l'État diminue de fait son soutien financier aux collectivités tout en lui enlevant peu à peu toute autonomie fiscale.
- x La dotation de solidarité urbaine avec 1 632 000 €.
- x La dotation nationale de péréquation avec 548 000 €.
- x Le FPIC, fonds de péréquation des ressources intercommunales est également reconduit avec le même niveau de ressources nettes de 392 767 €, soit une contribution de 38 222 € en dépenses et la partie bénéficiaire de 430 989 € en recettes. Les notifications n'interviennent qu'aux alentours du mois de juin.
- x Les allocations compensatrices sont intégrées pour un montant global de 692 000 €.

### **1-2 Les impositions locales et autres taxes**

- x L'attribution de compensation est un reversement de fiscalité professionnelle, lors de la création de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre, déduction faite des charges transférées.  
Son montant pour 2023 est reconduit à hauteur de 7 130 774 € de manière identique aux années passées, sans hypothèse de nouveau transfert intégré à ce stade.
- x En 2023, la revalorisation des bases du foncier bâti et non bâti sera de 7 % en référence à la hausse des prix à la consommation tel que le prévoit l'état dans sa loi de finances 2023 en lien avec l'évolution des prix à la consommation .

Considérant qu'en 2023, la réforme de la taxe d'habitation est totale. Seuls seront redevables de cette taxe les propriétaires de résidences secondaires,

Considérant qu'en 2021, est intervenu le transfert de la part de la taxe de foncier bâti des départements vers les communes avec l'application d'un coefficient correcteur de manière à maintenir le produit de fiscalité perçu antérieurement sur le territoire de la commune,

Considérant qu'à ce stade, il n'est pas envisagé d'évolution des taux de fiscalité pour 2023 malgré un niveau de dépenses contraintes très élevé,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que ce budget est construit avec les mêmes taux que 2022 à savoir, taxe foncière sur le bâti 45,21 % et 41,56 % pour la taxe foncière sur le non bâti, seuls impôts locaux. Nous voterons les taux au Conseil municipal d'avril, après notification des bases prévisionnelles,

- x Le produit attendu de fiscalité directe locale s'établit ainsi à 15 871 643 € suivant l'hypothèse d'évolution des bases de 2023.
- x La prévision des recettes concernant les droits de mutation est maintenu à 520 000 €.
- x La taxe sur l'électricité est reconduite avec 520 000 € au total et toujours un taux communal inchangé.
- x Le versement mobilité est projeté à 940 000 €. Les recettes commerciales inhérentes aux transports collectifs s'élèvent quant à elles à 299 634 €.

### **1-3 Les autres recettes**

Considérant que les prévisions ont été établies à partir des recettes réalisées pour les produits du domaine, des services tarifés notamment, et les prestations aux familles soumises à quotient familial en fonction des revenus. Ces ressources restent stables et représentent près de 2,3 millions d'euros des recettes réelles de la Collectivité,

Considérant que par ailleurs, la mutualisation d'activités ou d'agents avec la Communauté de communes, mais aussi avec la régie municipale de l'eau et de l'assainissement collectif se traduisent financièrement à ce niveau, avec la compensation de frais de personnel au travers de conventions partenariales. Les remboursements de frais à la collectivité sont intégrés pour 1,266 million d'euros,

Considérant que depuis sa création en 2017, le fonds de compensation de la TVA intervient également sur les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien de la voirie et des bâtiments publics. Depuis 2021, il prend également en compte les dépenses informatiques en nuage (cloud). Il est estimé à 55 000 €,

### **2) Les dépenses de fonctionnement**

Considérant que la maîtrise des dépenses de fonctionnement est une préoccupation constante et affirmée depuis plusieurs années. La tendance générale depuis plusieurs années, est un budget de fonctionnement en baisse et cela en lien direct avec les ressources qui régressent. Des contraintes fortes interviennent de manière conséquente pour 2023 avec notamment le coût des énergies, des matières premières et la revalorisation du point d'indice plus que légitime pour le pouvoir d'achat des agents mais sans compensations pour les collectivités en 2023,

Considérant qu'outre ces éléments, le budget 2023 s'inscrit dans la continuité de celui élaboré l'année dernière et intègre la reprise anticipée des résultats des comptes 2022. Dans leur ensemble, les dépenses sont d'ores et déjà inscrites à leur niveau estimé ou contractuel. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 37 715 043 €,

Considérant que le premier poste de ces dépenses, celui des ressources humaines, représente 23,031 millions d'euros pour 22,601 millions en 2022 et 21,242 millions en 2021,



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'il prend en compte la revalorisation du point d'indice en année pleine, les augmentations liées à la hausse du SMIC, les avancements d'échelons et de grades (GVT). Ce budget prend également en compte des reclassements indiciaires liés aux refontes des grilles salariales,

Considérant que pour ce qui concerne les ressources humaines, les départs, en retraite pour l'essentiel, ne sont pas remplacés. Les organisations évoluent et sont revues de manière à conserver les effectifs nécessaires sur les activités en lien avec l'enfant mais également les interventions notamment de prévention et propreté urbaine,

Considérant que par ailleurs la ville de Vierzon a toujours porté une vigilance particulière à réduire, autant que possible l'emploi précaire, en intégrant et titularisant des agents, afin de permettre un déroulement de carrière,

Considérant qu'au niveau du poste personnel, sont toujours comptabilisées les dépenses relatives aux agents de la régie municipale de l'eau potable et de l'assainissement collectif, tant en dépenses qu'en recettes,

### **Considérant que les subventions et autres charges de gestion courante,**

Considérant que cette déclinaison comptable regroupe divers types d'actions, de subventions et de contingents,

Considérant qu'ainsi, la contribution au titre de la délégation de service public des transports représente 2 151 224 €. Les recettes commerciales correspondent au contrat de délégation de service pour l'année 2023 et représentent 299 634 euros. Le versement mobilité est maintenu à 940 000 €,

Considérant que le soutien au mouvement associatif sera maintenu. Au-delà de la mise à disposition d'équipements et de nombreuses aides indirectes en faveur des initiatives organisées par les clubs et associations de toutes natures le volume des subventions sera de l'ordre de 696 227 €,

Considérant que l'accompagnement des commerces de proximité se poursuit et se traduit par une prise en charge des loyers par la Ville de 75 ou 100 % (pour les activités ou métiers dits en tension), dans la limite de 1 000 € par mois pour une durée de deux ans et avec une dégressivité la deuxième année,

Considérant que cette aide est inscrite au budget 2023 à hauteur de 12 733 €, montant moindre qu'en 2021 et 2022 même si 30 commerces ont bénéficié de ce soutien car certains sortent progressivement du dispositif d'aide de 2 ans,

Considérant que les subventions au CCAS, à la Caisse des Écoles dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE), et aux budgets annexes se déclineront, comme suit :

- x CCAS : la subvention est de 1 686 500 €, montant auquel s'ajoute, comme chaque année la participation de la Ville au financement du poste de travailleur social situé au commissariat de Vierzon, pour un montant de 21 500 €. La subvention est revalorisée en 2023 suite à la revalorisation du point d'indice en 2022.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

- x Caisse des Écoles : depuis 2012, l'aide directe apportée par la Ville (personnel mis à disposition, locaux, énergies, informatique, téléphonie, utilisation de véhicule) dans le cadre du programme de réussite éducative est comptabilisée tant au niveau du budget principal que de celui de la Caisse des écoles. Les inscriptions sont identiques, en dépenses et en recettes, dans chacun des budgets.  
La Ville apporte une subvention de 65 000 €, réévaluée de 5 000 € à compter de 2022, que la Caisse des écoles lui rembourse en fin d'exercice, puisque les frais restent directement supportés par le budget principal.
- x Théâtre Mac Nab : une subvention d'équilibre de 458 000 € est prévue. Ce montant est identique à celui des années précédentes pour une programmation de qualité du Mac Nab, la 16ème édition des Estivales, et accompagnement à la création à travers les résidences d'artistes, des stages de découverte de la pratique théâtrale et de la danse.
- x Foire et salons : une subvention de 40 509 € semblable aux années précédentes est proposée pour conforter la Foire Exposition de Vierzon qui reste un événement régional d'importance.

Considérant que les autres dépenses de fonctionnement, dites "charges à caractère général" regroupent l'ensemble des autres dépenses courantes de la commune, comme :

Considérant que les dépenses d'énergie 2022 se sont élevées à 2 200 000 € et elles sont estimées pour 2023 à 2 600 000 €,

Considérant que les dépenses d'énergie liées à l'éclairage publics pour 2022 se sont élevées à 328 000 €, sachant que des décisions ont été prises pour réduire ces dépenses comme l'extinction de l'éclairage public depuis juin 2022 , elles sont prévues à hauteur de 365 000 pour 2023,

Considérant qu'autre poste qui augmente sensiblement compte tenu de l'inflation est le budget alimentation, à savoir 606 000 € pour 2022 et 650 000 € pour 2023,

Considérant que c'est aussi sur ce poste qu'on retrouve les dépenses liées à la production de services publics locaux comme l'entretien de la voirie et du patrimoine bâti, le cadre de vie et les espaces verts, mais également les prestations en direction de l'enfant, comme les classes de neige par exemple, ou de la famille, de la culture. La priorité des interventions de la Ville reste l'entretien des espaces publics mais aussi et surtout, l'action en lien direct avec la population,

Considérant que par ailleurs, l'aide à la scolarité de chaque enfant Vierzonnais scolarisé du premier degré d'enseignement au lycée est reconduite. Cette aide sans condition de ressources est un coup de pouce au pouvoir d'achat des familles. C'est une avancée vers le principe de gratuité de l'enseignement. Il s'agit aussi d'une démarche en faveur du commerce local puisque les bons d'achats doivent être utilisés dans les commerces Vierzonnais. 135 000 € sont donc inscrits à nouveau cette année pour la cinquième saison,

Considérant que les intérêts de la dette sont estimés à 824 000 € et intègrent l'évolution du Livret A,

Considérant que des dépenses imprévues de fonctionnement sont inscrites pour 410 000 € au lieu de 500 000 € en 2022,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que des provisions à hauteur de 10 000 € sont constituées, au titre d'éventuelles admissions en non-valeur qui pourraient être prononcées au cours de l'année,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politiques contractuelles et Personnels en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Par 28 voix favorables, 5 voix contre et 2 abstentions.

- d'approuver le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 MARS 2023

#### DEL23/25 – FINANCES – BUDGET ANNEXE THÉÂTRE MAC-NAB – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : Fabien BERNAGOUT

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### Étaient présents :

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### Étaient représentés :

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### La Maire

Considérant que le théâtre Mac-Nab se veut à la fois un lieu de propositions artistiques et culturelles pluridisciplinaires, et un lieu qui à sa mesure promeut l'accompagnement à la création, inscrit sur son territoire et en lien avec les acteurs afin de favoriser l'ouverture et la solidarité. Le budget 2023 en porte ainsi les contours avec une part consacrée à la création, une majorité à une programmation plurielle et enfin au festival d'été pour sa 16ème édition,

Considérant que le soutien à la création en 2023 sera marqué au travers de l'accompagnement de la Compagnie du Hasard avec la création Antigone versus Creone en janvier 2023, la compagnie Feu un Rat pour sa création Fin (Faim) en octobre 2023. Ces deux propositions, liées intimement avec des échanges scolaires, conforte l'engagement dans le 100 % EAC entrepris par la Ville de Vierzon,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que la programmation de la saison culturelle représente une large part du budget avec 543 464 € qui recouvrent à la fois les coûts artistiques, les locations de matériel complémentaires et moyens humains, et les taxes et frais. L'orientation de la programmation conservée cette saison questionne notre environnement, s'ouvre à la culture au travers des propositions utilisant des modes d'expression éclectiques. Ainsi les propositions artistiques peuvent à la fois porter sur la fratrie, l'environnement, notre histoire avec Into th groove de la Cie Supernova, la compagnie Léla, Basile ou la Mob à Sisyphe, elles portent également un éventail plus élargi de génération avec un spectacle très jeune public au travers La serpillière de Mr Mutt. Ces diversités, dans la nature de la proposition artistique puisque nous avons de la danse avec la Cie Oups, ou l'univers circassien avec Le Cirque Le Roux, s'entendent plus largement avec des spectacles populaires comme avec Elodie Poux, Maxime le Forestier, Tryo et encore Simone Veil,

Considérant l'imbrication dans la saison de propositions connues et de découvertes, de pratiques et de position de spectateur sont pour nous sujet à amener notre public à l'ouverture et à rayonner au-delà de notre auditoire traditionnel,

Considérant que les Estivales du canal dans leur 16ème édition, conserve un budget équivalent à la saison passée à hauteur 124 500 €, financés par le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communautés de Communes. Avec cette volonté de s'ouvrir à toutes les musiques actuelles, dans ce cadre privilégié que représente le jardin de l'Abbaye, nous retrouverons gratuitement durant trois week-end de juillet des univers musicaux riches et variés,

Considérant que la saison culturelle et les Estivales du canal se retrouve donc dans ce budget 2023, avec une subvention d'équilibre constante et un effort pour contraindre les dépenses de fonctionnement dans un contexte où la pression sur les recettes de fonctionnement est forte même si les subvention institutionnelles sont maintenues et celles des partenaires mécènes également conservées,

Considérant que le projet du budget primitif 2023 s'élève globalement à la somme de 881 013 € et s'équilibre par section comme suit :

|   |                |           |
|---|----------------|-----------|
| x | investissement | 37 713 €  |
| x | fonctionnement | 843 300 € |

Considérant que l'investissement intègre le remboursement du capital de la dette à hauteur de 25 100 €, ainsi que des interventions sur les installations de chauffage pour 3 000 €,

Considérant qu'en fonctionnement, la saison culturelle comporte notamment :

|   |  |           |
|---|--|-----------|
| x | le coût de la programmation culturelle du 1 <sup>er</sup> semestre de la saison culturelle les coûts techniques et d'accueil, les taxes et frais annexes, les Estivales du Canal | 416 059 € |
| x | l'entretien du bâtiment et du matériel   | 65 500 €  |
| x | l'autofinancement pour financer le remboursement du capital de la dette et des investissements, les intérêts et les amortissements   | 41 293 €  |

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que cette section est, notamment, financée au travers :

|   |           |
|---|-----------|
| x les entrées de spectacles et locations  | 213 500 € |
| x les subventions régionales et départementales pour la saison culturelle et les Estivales du canal | 134 000 € |
| x les partenariats  | 37 800 €  |
| x une subvention d'équilibre  | 458 000 € |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politiques contractuelles et Personnels en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de sa Présidente  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Par 34 voix favorables et 1 abstention,

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du Théâtre Mac-Nab pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER

Date de signature : 22/03/2023

Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 21 MARS 2023**

#### **DEL23/26 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : Fabien BERNAGOUT

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **La Maire**

Considérant que le projet de budget primitif 2023 est complètement stable par rapport aux années précédentes et s'élève globalement à la somme de **209 692 €** et s'équilibre par section comme suit :

|   |                |           |
|---|----------------|-----------|
| x | investissement | 14 383 €  |
| x | fonctionnement | 195 309 € |

Considérant qu'en investissement, figure le remboursement de la dette, pour 2 300 € et des acquisitions de stands et matériels. L'équilibre de cette section est assuré par les amortissements,

Considérant qu'en fonctionnement, le budget intègre les dépenses liées à l'organisation de l'événement qui devrait, comme traditionnellement chaque année, être un moment important de la vie et l'animation à Vierzon tant pour les exposants que pour la population locale et environnante,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que le fonctionnement est financé à hauteur de 140 500 €, soit 72 % des ressources prévisionnelles par les locations d'emplacements et redevances et 40 509 € par une subvention d'équilibre du budget principal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politiques contractuelles et Personnels en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Oui l'exposé de sa Présidente  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver le budget primitif du budget Foire et Salons pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**DEL23/27 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « COLOMBIER – SELLIER » –  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : Céline MILLÉRIOUX

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **La Maire**

Considérant que le projet de budget primitif 2023 s'élève globalement à la somme de 50 789 € et s'équilibre par section comme suit :

|   |                |          |
|---|----------------|----------|
| x | investissement | 11 049 € |
| x | fonctionnement | 39 740 € |

Considérant qu'il s'agit de retracer les opérations liées à la vente de terrains et au remboursement de l'avance au budget principal,

Considérant qu'il en sera de même à chaque cession jusqu'à épuisement des lots à bâtir,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politiques contractuelles et Personnels en date du 13 mars 2023,  
Le Conseil municipal,  
Oui l'exposé de sa Présidente

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver le budget primitif du budget annexe Lotissement « Colombier - Sellier » pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/28 – FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – CRÉATIONS ET RÉVISIONS DES AP/CP**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : Fabien BERNAGOUT

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **La Maire**

### **CRÉATION D'UNE AP/CP - BUDGET VILLE**

#### 2023-1 Aménagement espaces publics Clos du Roy

Considérant qu'un avenant au programme de renouvellement urbain a permis de faire valider les aménagements publics du Clos du Roy concomitant aux équipement publics et à la rénovation des logements sociaux,

Considérant qu'en 2023, une première opération de ces aménagements publics consistera à réaliser un City stade et une aire de fitness à proximité de l'école Bodin-Zay dont les financements seront assurés par l'Agence de Rénovation Urbain (ANRU), l'Agence nationale du Sport (ANS), la Région centre val de Loire et la Ville de Vierzon,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que les travaux devraient être échelonnés sur trois exercices budgétaires,  
Considérant qu'il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2023-1,

Considérant que cette autorisation de programme et de crédits de paiement est mise en place pour un montant prévisionnel de 4 248 301 € TTC soit 3 540 250 € HT,

#### 2023-2 Cœur de Ville 2 – place de la Gare / place Aristide Briand / place Foch / avenue de la République

Considérant que le programme action cœur de Ville va se poursuivre au travers d'un avenant sur les aménagements d'entrées de ville et de centre ville. Le projet concernera notamment les aménagements autour de la Gare et des places Briand et Foch, avant l'avenue de la République. L'année 2023 sera consacrée à l'étude de ces projets,

Considérant que les travaux devraient être échelonnés sur trois exercices budgétaires,

Considérant qu'il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2023-2,

Considérant que cette autorisation de programme et de crédits de paiement est mise en place pour un montant prévisionnel de 3 000 000 € TTC soit 2 500 000 € HT,

#### 2023-3 rénovation thermique école Charot

Considérant que dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments, la Ville de Vierzon s'est engagée, depuis plusieurs années à la réhabilitation thermique des bâtiments et plus précisément des écoles,

Considérant que le programme se poursuit avec une première tranche de l'école Charot,

Considérant que les travaux devraient être échelonnés sur trois exercices budgétaires,

Considérant qu'il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2023-3,

Considérant que cette autorisation de programme et de crédits de paiement est mise en place pour un montant prévisionnel de 1 000 000 € TTC soit 800 000 € HT,

#### 2023-4 Rénovation thermique école élémentaire du Colombier

Considérant que dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments, la Ville de Vierzon s'est engagée, depuis plusieurs années à la réhabilitation thermique des bâtiments et plus précisément des écoles. Le projet de l'école maternelle Colombier étant lancé, le programme se poursuit avec l'école élémentaire,

Considérant que les travaux devraient être échelonnés sur trois exercices budgétaires,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2023-4,  
Considérant que cette autorisation de programme et de crédits de paiement est mise en place pour un montant prévisionnel de 2 985 964 € TTC soit 2 488 303 € HT,

#### 2023-5 Renaturation de la Ville

Considérant que la Ville s'engage dans un plan de renaturation d'espaces publics avec la plantation de 1 000 arbres d'ici la fin du mandat soutenu par la Région,

Considérant que les travaux devraient être échelonnés sur trois exercices budgétaires,

Considérant qu'il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2023-5,

Considérant que cette autorisation de programme et de crédits de paiement est mise en place pour un montant prévisionnel de 300 000 € TTC soit 250 000 € HT,

#### 2023-6 Réhabilitation du gymnase Fernand léger

Considérant que dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments, la Ville de Vierzon s'est engagée, depuis plusieurs années à la réhabilitation thermique des bâtiments et plus précisément des écoles,

Considérant que les travaux de rénovation thermique des équipements sportifs, et notamment des gymnases, doivent également être engagés avec le soutien financier de l'État, au travers de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Département du Cher car ces structures sont fréquentées par les collégiens,

Considérant qu'initié en 2022 avec le gymnase Albert Camus, le second gymnase concerné est Fernand Léger, avec des travaux notamment d'isolation thermique dont la durée devrait s'échelonner sur trois exercices budgétaires,

Considérant qu'il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2023-6,

Considérant que cette autorisation de programme et de crédits de paiement est mise en place pour un montant prévisionnel de 1 123 188 € TTC soit 935 990 € HT,

### **RÉVISIONS ET SITUATIONS DES AP/CP - BUDGET VILLE**

Considérant que des autorisations de programme et de crédits de paiement concernant différents investissements ont été mises en place par différentes délibérations du Conseil municipal, conformément à l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2311-9 du même code prévoit que le projet de budget est accompagné d'une situation financière des autorisations de programme ouvertes ainsi que des crédits de paiement y afférents,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que des **révisions** sont également à effectuer compte tenu de l'évolution des projets. Il s'agit des AP/CP suivantes :

2019-1 - Programme NPRU - Centre ville - Requalification et extension de la Médiathèque

Considérant que le coût total de l'AP/CP est ramené d'un montant de 2 524 786 € TTC à 2 543 383,45 € TTC,

2018-1 - Programme NPRU - Gare espaces publics résidence Bel Air

Considérant que des dévoiements et enfouissements de réseaux en périphérie du projet d'aménagement et de construction de logements collectifs induisent une modification du coût de l'AP/CP qui passe de 530 048 € TTC à 531 164,05 € TTC,

2018-4 - Programme NPRU - Centre ville - Restructuration ancienne Poste

Considérant que le coût total de l'AP/CP est porté d'un montant de 1 386 718,89 € TTC à 1 401 175,98 €.

2020-4 - Programme Bâti - Réhabilitation du Centre Administratif

Considérant que des travaux supplémentaires, salle de formation et aile gauche, ainsi que d'isolation thermique font passer l'AP / CP de 650 000 € à 687 000 € TTC,

2020-1 - Programme Éducation – Rénovation maternelle Colombier

Considérant que la rénovation du groupe scolaire a été scindée en travaux pour l'école maternelle puis l'élémentaire. L'opération débute par l'école maternelle, c'est pourquoi l'AP/CP est révisée de 960 000 € à 1 255 974 € TTC,

2022-1 - Programme Sports - Rénovation thermique gymnase Albert Camus

Considérant que des travaux supplémentaires concernant la création d'un nouvel accès aux tribunes du bâtiments implique une augmentation faisant passer l'AP/CP de 1 000 000 € à 1 372 554 € TTC,

2018-2 - Programme NPRU - Tunnel Château Requalification des espaces publics

Considérant que le coût total de l'AP/CP est porté d'un montant de 1 314 138,12 € TTC à 1 321 998,52 €,

2018-3 - Programme NPRU - Restructuration et extension groupe scolaire Tunnel Château

Considérant que le coût total de l'AP/CP est ramené d'un montant de 2 415 490,44 € TTC à 2 406 328 €,

Les **situations** concernent les AP/CP suivantes :

2020-2 - Programme NPRU - Gustave Flourens - Requalification des espaces publics

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 236 681,00 € TTC,  
2020-6 - Programme Bâti - Immeuble Baracher Mathat

Considérant que le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 719 972,00 € TTC,  
2021-1 - Programme Éducation – Rénovation thermique groupe scolaire Bodin

Considérant que le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 1 178 400 € TTC,  
2021-2 – Programme Culture – Travaux Bâtiment béton – Écoles supérieures du numérique

Considérant que le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 576 000 € TTC,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politiques contractuelles et Personnels en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de sa Présidente  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement et les créations et révisions des AP/CP.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/29 – FINANCES – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **La Maire**

Considérant que les informations fiscales nécessaires au vote des taux des impositions directes locales ont été communiquées à la Ville. Elles ont été notifiées au 15 mars 2023,

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales et a affecté aux communes la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale, avec un coefficient correcteur, qui a pour objet de corriger chaque année, à la hausse ou la baisse suivant la situation, les recettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune après le transfert du département en 2021. Ce même article a gelé le taux de la taxe d'habitation entre 2020 et 2022,

Considérant que cette refonte est complètement effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant que dorénavant, les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THSR) et ont le pouvoir de vote du taux de taxe d'habitation,



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'en 2023, la revalorisation des bases fiscales est de 6,10 % pour la taxe foncière bâti, 6,13 % pour la taxe foncière non bâti et 7,1 % pour la taxe d'habitation,

|                  | <b>Bases prévisionnelles notifiées 2023</b> | <b>Taux 2023</b> | <b>Produits attendus 2023</b> |
|------------------|---|------------------|-------------------------------|
| FONCIER BÂTI     | 33 053 000                                  | 45,21 %          | 14 943 261 €                  |
| FONCIER NON BÂTI | 291 300                                     | 41,56 %          | 121 064 €                     |
| TAXE HABITATION  | 1 576 002                                   | 20,92 %          | 329 700 €                     |

Considérant qu'après la notification des bases prévisionnelles de fiscalité pour 2023 par le service de la Fiscalité Directe Locale, l'état 1259 COM fait ressortir des ressources fiscales de 16 596 034 € réparties comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| 1) un produit de fiscal lié à un vote des taux :     | 15 394 025 € |
| 2) un versement au titre du coefficient correcteur : | 489 141 €    |
| 3) des allocations compensatrices versées par l'État | 712 868 €    |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politiques contractuelles et Personnels en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de sa Présidente  
Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

À l'unanimité,

- de fixer le produit fiscal attendu à 16 596 034 € dont 15 394 025 € au titre des trois taxes locales (foncier bâti et non bâti, et taxe d'habitation), coefficient correcteur pour 489 141 € et 712 868 € d'allocations compensatrices,
- Le budget primitif 2023 de la Ville de Vierzon intègre des hypothèses de bases de fiscalité et d'allocations compensatrices, suivant des projections effectuées par la Ville de Vierzon préalablement à la notification de ces éléments. Lors de la décision modificative de juin 2023, les produits seront réajustés.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

- de maintenir pour 2023 les taux comme ci-après :

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Taxe foncière bâtie     | 45,21 % |
| Taxe foncière non bâtie | 41,56 % |

Au niveau communal, les taux de fiscalité ont évolué en 2022 mais n'avait pas connu d'augmentation depuis 2018.

- de maintenir pour 2023 le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THSR) à 20,92 %,
- d'autoriser la Maire à signer l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition des 2 taxes directes locales (taxe foncière bâtie et non bâtie), du produit des ressources fiscales indépendantes du vote des taux, des allocations compensatrices et du coefficient correcteur qui sera annexé à cette délibération de vote des taux pour 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**DEL23/30 – FINANCES – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VIERZON – SOLOGNE - BERRY**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

### **La Maire**

Vu l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales permet la création de fonds de concours versés entre la Communauté de communes et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que ces fonds de concours peuvent être créés après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés,

Considérant que la Ville a inscrit au budget primitif un montant de 792 574 € TTC soit 660 478 € HT pour réalisation de travaux de voirie,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que la Ville et la Communauté de communes souhaitent mettre en place un fonds de concours aux fins de financement par la Communauté de communes d'une partie desdits travaux, au profit de la Ville,

Considérant que par simplification, ce fonds de concours doit porter sur un montant total de 500 000 € HT ; que conformément aux dispositions précitées, la participation de la Communauté de communes ne peut excéder 50 % de cette somme soit un montant de 250 000 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politiques contractuelles et Personnels en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de sa Présidente  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'acter le versement au profit de la Ville par la Communauté de communes Vierzon - Sologne - Berry d'un fonds de concours d'un montant de 250 000 € HT pour la réalisation de travaux de voirie.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/31 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APUREMENT ANCIENNES ÉCRITURES**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **La Maire**

Considérant que la DGFIP informe la Ville que sur le compte 4728 - autres dépenses à régulariser - figurent deux écritures des années 2007 et 2013 qu'il convient de régulariser,

Considérant que toutes les recherches nécessaires ont été tentées et il s'agit aujourd'hui de résoudre définitivement ces anomalies qui apparaissent de façon récurrente dans les comptes de la Ville, à savoir :

- SIE de Bourges, reversement d'une taxe additionnelle et droits d'enregistrement pour 2 400 €,
- Atelier PPC, tirage de plans pour réaménagement rue Etienne Marcel pour 103,33 €,

soit un total de 2 503,33 €.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politiques contractuelles et Personnels en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de sa Présidente  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'apurer les compte 4728 – autres dépenses à régulariser pour la somme de 2 503,33 €,
- d'imputer les opérations comptables correspondantes à l'article 10226 pour un montant de 2 400 € et à l'article 2313 pour un montant de 103,33 €.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/32 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Considérant que le projet du budget primitif 2023 de l'eau potable de la régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif s'équilibre globalement à 7 018 348,00 € avec constitution de provisions,

Et par section comme suit :

|                  |                |
|------------------|----------------|
| - Investissement | 1 019 700,00 € |
| - Fonctionnement | 5 998 648,00 € |

#### **En investissement :**

Considérant que la section d'investissement se décline en deux parties, l'une est financière et l'autre retrace les équipements programmés,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que les mouvements financiers regroupent les amortissements des subventions d'équipement ainsi que le remboursement du capital de la dette. Ils sont autofinancés pour un montant de 544 422,00 €,

Considérant que la partie travaux et équipements s'élève quant à elle à 475 278,00 €. Les perspectives de réalisation de travaux en 2023 concernent principalement les renouvellements de réseaux, les branchements en plomb et les tampons et bouches à clé. Elles sont détaillées ci-après :

|  |              |
|--|--------------|
| • Renouvellement des réseaux rue G. Flourens, E. Quinet/B. Baron   | 92 000,00 €  |
| • Étanchéité du réservoir d'eau route de Neuvy   | 70 000,00 €  |
| • Étude patrimoniale des ouvrages d'eau potable<br>(transfert communauté de communes)  | 50 000,00 €  |
| • Acquisition du plan d'eau du Bois Blanc  | 100 000,00 € |
| • Reprise des branchements plomb   | 50 000,00 €  |
| • Les raccordements d'eau potable  | 30 000,00 €  |
| • Reprise de 5 branchements au Parc de bellevue et avenue du Colonel Manhès  | 16 000,00 €  |
| • Achats de compteurs pour les branchements neufs d'eau potable  | 20 000,00 €  |
| • Les frais de publication pour les futurs marchés   | 3 878,00 €   |
| • L'intégration à l'opération de l'avance sur les nouveaux marchés<br>de travaux et les intégrations des frais de publications (opération d'ordre) | 42 000,00 €  |
| • Matériel de bureau et informatique   | 1 400,00 €   |

Considérant que ces opérations sont financées au moyen de :

|  |              |
|--|--------------|
| • un emprunt prévisionnel  | 347 700,00 € |
| • des amortissements   | 630 000,00 € |
| • intégration à l'opération de l'avance sur les nouveaux marchés<br>de travaux (opération d'ordre) | 42 000,00 €  |

### **En fonctionnement :**

Considérant que les recettes prévisionnelles de fonctionnement représentant un montant de 5 998 648,00 € comprennent essentiellement :

|   |                |
|---|----------------|
| • Le produit de la vente d'eau aux abonnés et syndicats   | 2 306 124,00 € |
| • Le produit de l'abonnement des compteurs  | 524 500,00 €   |
| • Les frais d'accès au service  | 73 000,00 €    |
| • La redevance prélèvement à la source  | 79 380,00 €    |
| • La redevance pour pollution   | 304 290,00 €   |
| • L'amortissement des subventions reçues  | 63 599,00 €    |
| • Les produits d'assainissement reversés au budget assainissement                                     | 2 113 100,00 € |
| • La redevance pour modernisation des réseaux   | 203 400,00 €   |
| • Les branchements neufs remboursés par les usagers   | 90 000,00 €    |
| • Le remboursement de la moitié des dépenses de fonctionnement<br>par le budget assainissement        | 110 918,00 €   |
| • Le remboursement de la partie assainissement des dettes éteintes et des<br>admissions en non valeur | 130 337,00 €   |



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Ces recettes sont affectées :

- Aux marchés de prestations (entretien des réseaux, interventions terrain et relevé des index) 1 709 138,00 €
- Au remboursement des intérêts d'emprunts 256 690,00 €
- Aux amortissements des biens mobiliers et des réseaux 630 000,00 €
- Au reversement à l'agence de l'eau de la redevance pour pollution 304 290,00 €
- Au reversement à l'agence de l'eau de la redevance pour modernisation des réseaux 203 400,00 €
- Aux frais de personnel 268 000,00 €
- Aux charges à caractère général (remboursement des factures au budget assainissement, impression des factures, fournitures, énergies...) 2 429 630,00 €
- À la participation au fonds eau 37 500,00 €
- Aux dettes éteintes et admissions en non valeur 77 150,00 €
- Des provisions pour admissions en non-valeur sont constituées 82 850,00 €

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement en date du 27 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Par 28 voix favorables, 6 voix contre et 1 abstention,

- d'approuver le budget primitif 2023 eau potable de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 MARS 2023

**DEL23/33 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Considérant que le projet du budget primitif 2023 de l'assainissement collectif de la régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif s'équilibre globalement à 3 549 627,00 €,

Et par section comme suit :

|                  |                |
|------------------|----------------|
| - Investissement | 958 647,00 €   |
| - Fonctionnement | 2 590 980,00 € |

#### **En investissement :**

Considérant que cette section intègre :

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

- L'amortissement des subventions d'équipement et le remboursement de la dette en capital autofinancés à hauteur de 436 014,00 €
- Le programme d'investissement relatif aux extensions et aux restructurations de réseaux rue G. Flourens, des Berlulettes et rue des Ormes 269 191,00 €
- L'étude patrimoniale des ouvrages assainissement (transfert à la communauté de communes 100 000,00 €
- Reprise des bétons du local de répartition de la station d'épuration 50 000,00 €
- La mise en conformité des postes de refoulement de la Genette, Bellon, Jérusalem et Anatole France 30 000,00 €
- La mise à niveau des tampons et bouches à clé 30 000,00 €
- La publication des marchés dans les journaux officiels 3 442,00 €
- L'intégration à l'opération de l'avance sur les nouveaux marchés de travaux (opération d'ordre) 40 000,00 €

Considérant que ces opérations sont financées au moyen de :

- Un autofinancement 100 000,00 €
- Un emprunt prévisionnel 372 850,00 €
- L'intégration à l'opération de l'avance sur les nouveaux marchés de travaux (opération d'ordre) 40 000,00 €
- Les amortissements 445 797,00 €

### **En fonctionnement :**

Considérant que c'est à partir des recettes prévisionnelles de fonctionnement que se construit le budget de l'assainissement.

Considérant que ces recettes comprennent :

- La redevance assainissement 2 113 100,00 €
- La taxe sur les travaux de raccordement, la participation des usagers aux raccordements à l'égout et les branchements eaux usées 137 000,00 €
- Le traitement des matières avec les entreprises 190 000,00 €
- Le coût de traitement des eaux usées de Saint Hilaire de Court et Méreau 66 366,00 €
- L'amortissement des subventions 67 014,00 €
- La subvention de l'agence de l'eau sur les micropolluants 17 500,00 €

Considérant que ces recettes sont affectées :

- Aux marchés de prestations (entretien des réseaux et interventions terrain) 995 000,00 €
- Aux charges à caractère général (traitement et transport des boues, énergies, fournitures diverses...) 474 400,00 €
- Aux amortissements des immobilisations 445 797,00 €
- Au remboursement des intérêts de la dette 104 946,00 €

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

|  |              |
|--|--------------|
| • Aux frais de personnel   | 268 000,00 € |
| • Au remboursement au budget eau potable des créances éteintes et des admissions en non valeur | 130 337,00 € |
| • Les analyses des micropolluants  | 35 000,00 €  |
| • À la participation au fonds eau (pour la part assainissement collectif)                      | 37 500,00 €  |
| • À l'affectation de la section d'investissement   | 100 000,00 € |

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement en date du 27 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Par 28 voix favorables, 6 voix contre et 1 abstention,

- d'approuver le budget primitif 2023 assainissement collectif de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/34 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET DE L'EAU POTABLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLE – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Considérant que l'admission en non valeur est une simple mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables, sans pour autant décharger la responsabilité du comptable public,

Considérant qu'elle ne fait pas non plus obstacle à un recouvrement ultérieur,

Considérant que la dette éteinte est une mesure décidée par ordonnance d'un tribunal, elle ne peut plus être exigée, elle doit donc être annulée dans la comptabilité car aucune action ne peut être intentée pour son paiement,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

## **DETTES ÉTEINTES**

Considérant qu'au cours des exercices 2011-2022, des factures d'eau ont été émises pour un montant global de 12 075,94 € TTC soit 11 210,46 € HT pour des sociétés en liquidation judiciaire et pour des personnes en surendettement dont le tribunal leur a accordé le rétablissement personnel c'est-à-dire l'effacement de leurs dettes (créances éteintes),

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Considérant qu'au cours des exercices 2011-2013, des factures d'eau ont été émises pour un montant global de 69 954,32 € TTC soit 65 868,41 € HT pour des personnes qui ne sont pas solvables suite à plusieurs démarches du trésor public. Elles se répartissent en plusieurs listes comme suit :

- Liste 5389620412 pour 3 969,69 € TTC soit 3 702,94 € HT
- Liste 5391040112 pour 3 936,69 € TTC soit 3 733,22 € HT
- Liste 5394620112 pour 6 373,91 € TTC soit 6 012,65 € HT
- Liste 5396620112 pour 4 734,64 € TTC soit 4 491,78 € HT
- Liste 5397030112 pour 7 293,40 € TTC soit 6 880,59 € HT
- Liste 5399820312 pour 7 051,88 € TTC soit 6 628,08 € HT
- Liste 5400240112 pour 5 691,13 € TTC soit 5 329,25 € HT
- Liste 5407230112 pour 8 215,63 € TTC soit 7 791,24 € HT
- Liste 5407830112 pour 11 093,20 € TTC soit 10 430,93 € HT
- Liste 5408040112 pour 7 207,25 € TTC soit 6 727,97 € HT
- Liste 5425690312 pour 1 562,80 € TTC soit 1 481,37 € HT
- Liste 5428460112 pour 2 824,10 € TTC soit 2 658,39 € HT

Considérant que les écritures comptables des admissions en non valeur ne peuvent être passées que sur le budget de l'eau puisque les factures sont inscrites sur ce budget, mais une écriture de régularisation sera faite sur le budget assainissement en dépenses à l'article 6087 (remboursement des avoirs et admissions en non valeur au budget eau potable), et en recettes sur le budget eau correspondant à la part assainissement à l'article 7087 (remboursement des frais du budget assainissement),

C'est pourquoi, M. Le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne sollicite l'admission en non valeur.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement en date du 27 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

Par 34 voix favorables et 1 voix contre,

- d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes du budget de l'eau potable précitées.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/35 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION POUR LA VENTE DE L'EAU À LA COMMUNE DE SALBRIS ET FIXATION DU PRIX DE VENTE**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Considérant qu'en raison d'une mise hors service brutale de son forage suite à un problème technique, la commune de SALBRIS a sollicité la Ville de VIERZON pour l'approvisionnement en eau de secours au moyen de camions citernes, du 20 et le 26 janvier 2023, dans l'attente de la mise en place d'une solution de secours sur leur forage,

Considérant que les parties ont décidé d'établir une convention de fourniture exceptionnelle d'eau potable entre la Ville et la Commune,

Considérant que la présente convention a pour objet de fixer les conditions administratives, techniques et financières de fourniture d'eau potable à la commune de Salbris par la Ville de Vierzon, à partir des installations existantes sur le territoire de la Ville de Vierzon. Cette vente d'eau en gros concerne des besoins partiels en eau potable de la commune de Salbris,



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que l'eau en provenance de la Ville est délivrée à partir d'un poteau incendie situé au Parc Technologique de Sologne,

Considérant que la Ville facture à la commune de Salbris, le montant de l'achat d'eau à la Ville établi en fonction du récapitulatif des prélèvements effectués et justifiés par les bons de transport,

Considérant que le montant de la redevance pour la vente d'eau potable aux communes extérieures, s'élève à 1,4065 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2023,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement en date du 27 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver la convention entre la Ville et la commune de Salbris, pour la vente d'eau en gros,
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention,
- de fixer la redevance au m<sup>3</sup> d'eau potable pour la commune de Salbris à 1,4065 € HT/m<sup>3</sup>,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'eau potable, article 70118.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/36 – FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA SA FRANCE LOIRE DU LOGEMENT 11 SQUARE JACQUES DUCLOS (PARCELLE EN 287)**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Considérant qu'en application des articles L.443-7 et L.443-11 du Code de la Construction et le l'Habitation modifiés par la loi du 18 janvier 2013, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans. Un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. Ces logements doivent répondre à des normes d'habitabilité minimale fixées par décret en Conseil d'État,

Considérant que la décision d'aliéner ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune ou de l'agglomération concernée,

Considérant que la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'État dans le département qui consulte la commune d'implantation, ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

La commune émet son avis dans le délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'État dans le département. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, celui-ci est réputé favorable,

Considérant que la SA France Loire a demandé l'autorisation de vendre un logement situé 11 square Jacques Duclos, à Vierzon (parcelle cadastrée section EN n° 287). Par courrier en date du 9 janvier 2023, la Direction Départementale des Territoires a sollicité l'avis de la commune sur cette vente. Cet avis doit être émis sous la forme d'une délibération du Conseil municipal, comme le stipule l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, Foncier, Travaux, PRU, Action Coeur de Ville en date du 09 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- de donner un avis favorable à la vente, par la SA France Loire, d'un logement situé 11 square Jacques Duclos, à Vierzon (parcelle cadastrée section EN n° 287).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/37 – FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA SA FRANCE LOIRE D' UN LOGEMENT SITUÉ DANS L'IMMEUBLE SIS 18 RUE BERNARD DUMONT (PARCELLE CK 175)**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Considérant qu'en application des articles L.443-7 et L.443-11 du Code de la Construction et le l'Habitation modifiés par la loi en date du 18 janvier 2013, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans. Un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. Ces logements doivent répondre à des normes d'habitabilité minimale fixées par décret en Conseil d'État,

Considérant que la décision d'aliéner ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune ou de l'agglomération concernée,

Considérant que la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'État dans le département qui consulte la commune d'implantation, ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

La commune émet son avis dans le délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'État dans le département. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, celui-ci est réputé favorable,

Considérant que la SA France Loire a demandé l'autorisation de vendre un logement de l'immeuble sis 18 rue Bernard DUMONT, à Vierzon (parcelle cadastrée section CK n° 175). Par courrier en date du 13 février 2023, la Direction Départementale des Territoires a sollicité l'avis de la commune sur cette vente. Cet avis doit être émis sous la forme d'une délibération du Conseil municipal, comme le stipule l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, Foncier, Travaux, PRU, Action Coeur de Ville en date du 09 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- de donner un avis favorable à la vente, par la SA France Loire, d'un logement de l'immeuble sis 18 rue Bernard DUMONT, à Vierzon (parcelle cadastrée section CK n° 175).


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**DEL23/38 – FONCIER – ZAC DU VIEUX DOMAINE – CESSION À LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY DES PARCELLES CADASTRÉES BD 236 ET 418  
– ROUTE DU VIEUX DOMAINE ET ROUTE RENÉ DUMONT**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Considérant que, dans le cadre de la poursuite de la commercialisation des terrains de la ZAC du Vieux Domaine, la Communauté de Communes Vierzon - Sologne - Berry souhaite compléter son emprise foncière dans cette zone,

Considérant qu'à cette fin, elle a sollicité de la commune la cession, à l'euro, des parcelles cadastrées section BD n° 236 (route du Vieux Domaine) et n° 418 (route René Dumont), d'une superficie totale de 6 316 m<sup>2</sup>, sur lesquelles est implanté un embranchement ferroviaire,

Considérant que la Commune est propriétaire de ces parcelles pour les avoir reçues, parmi d'autres, à titre de rétrocession de la SEMVIE en 2002, à l'issue de la concession d'aménagement de la plateforme multimodale du Vieux Domaine,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que l'acquisition de ces parcelles, situées en zone AU4z du PLU, permettra à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry de constituer une unité foncière propice à la concrétisation de projets de sa compétence,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon – Sologne - Berry et la commune de Vierzon ont convenu de réaliser cette cession au prix de 1 €, et de procéder au transfert de propriété par un acte administratif qui sera reçu par la Maire de Vierzon,

Considérant que la commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, Foncier, Travaux, PRU, Action Coeur de Ville en date du 09 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- de céder à la Communauté de Communes Vierzon -Sologne - Berry les parcelles communales cadastrées BD n° 236, pour 4 578 m<sup>2</sup> (route du Vieux Domaine), et BD n° 418, pour 1 738 m<sup>2</sup> (route René Dumont), à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 1 €,
- de désigner la Maire de Vierzon pour recevoir l'acte administratif de vente,
- de désigner Monsieur Franck MICHOUX, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme, au logement, travaux neufs, politique de la ville et patrimoine, pour représenter la commune et signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le



ID : 018-211802798-20230321-DEL23387-DE

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Publication sur le site internet le 22 mars 2023



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/39 – FONCIER – ACQUISITION AUPRÈS DE MONSIEUR JEAN VIGIER DE LA PARCELLE EI 333 – LES CHAVANNES**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Considérant que M. Jean VIGIER (héritier de Mr Gérard VIGIER, son frère) a fait part à la commune de sa volonté de céder la parcelle cadastrée section EI numéro 333, d'une superficie de 1 893 m<sup>2</sup>, sise lieu dit Les Chavannes,

Considérant que cette parcelle est située en zone AUa du P.L.U., zone d'urbanisation future pour l'habitat dans le cadre d'un aménagement d'ensemble,

Considérant que cette acquisition permet de poursuivre la constitution de la réserve foncière de la zone AUa, aux abords du cimetière de Bourgneuf,

Vu le courrier en date du 19 février 2023 par lequel M. Jean VIGIER accepte la proposition d'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée EI 333, au prix de 2€/m<sup>2</sup>, soit 3 786 € net vendeur,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que les frais d'acte sont à la charge de la commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, Foncier, Travaux, PRU, Action Coeur de Ville en date du 09 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'acquérir de M. Jean VIGIER, la parcelle cadastrée section EI n° 333, d'une superficie de 1 893 m<sup>2</sup>, située lieu-dit Les Chavannes, à Vierzon, au prix de 3 786 euros net vendeur,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer l'acte d'acquisition à intervenir, ainsi que les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**DEL23/40 – FONCIER – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – AVIS DE DEMANDE  
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ VIRTUO VIERZON SARL POUR  
L'EXPLOITATION D'UN BÂTIMENT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE VIERZON**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article R.181-38,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 en date du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu la demande déposée le 30 mai 2022 et complétée le 8 novembre 2022 par la société VIRTUO Vierzon SARL dont le siège est sis 2-22 place des Vins de France 75012 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter une plateforme logistique située sur le territoire de la commune de Vierzon,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-0221 en date du 20 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire présentées par la Société VIRTUO Vierzon SARL pour la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique située sur la commune de Vierzon,

Considérant que l'enquête publique se déroule du 13 mars 2023 au 13 avril 2023 inclus,

Considérant que la Commune de Vierzon doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale, au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête publique, soit avant le 28 avril 2023,

Considérant que le projet d'implantation est porté en étroite partenariat avec la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au titre de sa compétence « développement économique »,

Considérant que ce projet de plateforme de dernière génération est situé sur la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C) du Parc Technologique de Sologne située sur la commune de Vierzon,

Considérant que la Z.A.C du Parc Technologique de Sologne a été labellisée « Site industriel clé en main » en 2020 par les ministères de l'Économie et de la Cohésion des Territoires,

Considérant que ce projet participera à la création de plusieurs centaines d'emplois sur le territoire communautaire sans pour autant augmenter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles et naturels,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur ce projet d'implantation lors de séance plénière en date du 07 février 2023,

Considérant que le projet est assorti de mesures compensatoires environnementales,

Compte-tenu de la qualité de ce projet et du respect des dispositions environnementales,

Considérant que ce dossier de demande d'autorisation environnementale a été déclaré recevable par l'inspection des Installations Classées en date du 30 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, Foncier, Travaux, PRU, Action Coeur de Ville en date du 09 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

Par 25 voix favorables, 4 voix contre et 6 abstentions,

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire de la Société VIRTUO Vierzon SARL, pour la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique située sur la commune de Vierzon.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/41 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUELEMENT URBAIN / JEUNESSE / SPORTS  
– CONTRAT DE VILLE ET POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION DES ACTIONS  
2023 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Considérant que le Contrat de Ville 2015/2020, issu de la loi du 21 février 2014 a été signé le 26 juin 2015 et s'articule autour de trois piliers :

- Cohésion sociale,
- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Développement économique et emploi,

intégrant trois axes transversaux :

- l'égalité femme/homme,
- la jeunesse ,
- la lutte contre les discriminations.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que suite à l'évaluation de ce contrat de Ville qui couvre le quartier prioritaire « Clos du Roy – centre ville », ce dernier est prorogé jusqu'en 2023, en intégrant les 40 mesures du Gouvernement en faveur des habitants des quartiers prioritaires,

Considérant que l'évolution de ce contrat de Ville, prorogé jusqu'en 2023, se base également sur les engagements du pacte de Dijon qui réaffirme, au niveau national, le partenariat qui lie l'État et le mouvement intercommunal et que les mesures relatives au Plan Pauvreté ont été prises en compte dans la définition des objectifs stratégiques,

Considérant qu'avec la prorogation du Contrat de Ville de Vierzon 2015-2020, approuvé en Conseil municipal en date du 10 octobre 2019, l'État, la Ville, la Communauté de communes Vierzon – Sologne – Berry et l'ensemble des partenaires signataires se sont fixés des objectifs ambitieux d'intervention dans les quartiers prioritaires jusqu'en 2023,

Considérant que le pilotage s'effectue à l'échelle de l'intercommunalité entre l'État, la Ville et la Communauté de communes Vierzon – Sologne – Berry, cette dernière pilotant plus particulièrement le volet « Développement économique » qui entre dans sa compétence et que les piliers « cohésion sociale » et « cadre de vie et renouvellement urbain » relèvent de la compétence de la Ville de Vierzon,

Considérant qu'à ce titre, l'État, la Ville et la Communauté de Communes Vierzon – Sologne – Berry apportent leur soutien financier aux associations pour la réalisation de leurs actions au cours de l'année 2023,

Considérant que pour permettre aux associations de poursuivre leurs actions dans de bonnes conditions la Ville et la Communauté de communes Vierzon – Sologne – Berry ont proposé de leur accorder une aide complémentaire au titre de la Politique de la Ville respectivement pour les actions liées à la cohésion sociale et pour les actions économiques,

Considérant que ces actions, ciblées autour de publics considérés comme prioritaires, s'organisent à l'échelle des quartiers concernés autour des objectifs principaux du contrat de ville,

## **Cohésion sociale**

- AJCV - Ateliers socio linguistiques : **6 000.00 €**
- AJCV - Inter-Family : **2 500.00 €**
- AJCV - Activités en direction des habitants : **2 900.00 €**
- AJCV - Accompagnement à la scolarité : **20 000.00 €**
- ALF - Apprendre le français : **6 000.00 €**
- LAASSO – Cellule ville soins : **4 000.00 €**
- MAISON DE L'OASIS - Relation école famille : **3 100.00 €**
- MAISON DE L'OASIS – Accueil parents-enfants : **13 000.00 €**
- UFOLEP – apprentissage gestes 1er secours : **1 000.00 €**
- UFOLEP – savoir rouler à vélo : **1 000,00 €**
- CDAD - Accès au droit et à la justice : **3 000.00 €**

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

- CIDFF du Cher –Permanences à la MJD : **2 000.00 €**
- EMMAUS – équipements hébergements d'urgence: **1 000,00 €**

### Prévention de la délinquance

Travailleur social au commissariat de police CCAS de Vierzon: **20 500.00 €**

Vu l'avis sur la programmation 2023 du comité de pilotage réuni en date du 3 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel, en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver la programmation des actions 2023 du Contrat de Ville et les plans de financement y afférents, ci-annexés,
- de verser aux associations concernées, les subventions correspondantes, ainsi que les aides complémentaires attribuées au titre de la Politique de la Ville pour certaines actions,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention ci-annexée, qui sera passée entre la Ville et l'A.J.C.V dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €, ainsi que les actes afférents à cette programmation 2023,
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/42 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MÉMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon dispose d'un local situé 19/23 rue du Bas de Grange pour stocker sa collection de machines agricoles (tracteurs, batteuses, locomobiles, etc),

Considérant que cet espace permet de conserver les machines agricoles dans un lieu adapté et que la collection de matériel agricole de la Ville de Vierzon est également conservée dans ce lieu,

Considérant qu'une convention a été établie entre la Ville et l'association par délibération n°DEL21/122 du Conseil municipal en date du 29 juin 2021, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1200 euros pour aider l'association à la prise en charge des frais du loyer,

Considérant que cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction, pour une durée de 3 ans maximum à compter de sa notification,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que pour permettre à l'association de mener à bien ses actions pour la saison 2023, la Ville envisage d'accorder à nouveau une subvention de fonctionnement de 1200 € pour l'aider à la prise en charge des frais du loyer,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine, Jumelages en date du 15 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1200€ à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- d'imputer la dépense au budget 2023 article 6574, sous-fonction 324.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/43 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE DE VIERZON**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : Fabien BERNAGOUT

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Considérant que la ville de Vierzon soutient depuis de nombreuses années les associations d'intérêt local pour leur permettre de poursuivre et développer leurs activités,

Considérant que l'association " Les Amis du Musée de Vierzon " réalise des achats en lien avec le patrimoine et l'histoire de la Ville. Ces biens pourront intégrer les collections publiques du musée de Vierzon au fur et à mesure de leur présentation,

Considérant que chaque année, l'association fera parvenir à la Ville la liste des biens acquis avec la subvention versée,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine, Jumelages en date du 15 février 2023,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Les Amis du Musée de Vierzon,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer ladite convention ci-annexée,
- d'imputer la dépense au budget 2023, article 6574, sous-fonction 025.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/44 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AMICALE SOCIÉTÉ FRANÇAISE VIERZON**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Considérant que l'association Amicale Société Française Vierzon organise une manifestation intitulée " Les Vierzon en fête " les 20 et 21 mai 2023, au parc des expositions,

Considérant qu'au cours de ce week-end, différentes animations seront programmées au parc des expositions : présentation de machines agricoles, bourse d'échange, exposition de tracteurs, marché fermier, village des associations de tracteurs anciens, défilés, etc,

Considérant que dans le cadre d'un partenariat, la Ville envisage d'accorder une subvention à l'association d'un montant de 5 000 euros TTC,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine, Jumelages en date du 15 février 2023,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'attribuer à l'association Amicale Société Française Vierzon une subvention d'un montant de 5 000 euros TTC pour organiser la manifestation " Les Vierzon en fête " les 20 et 21 mai 2023,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention ci-annexée, établie entre la Ville et l'association pour définir les modalités de partenariat avec la Ville,
- d'imputer la dépense au budget 2023 - fonction/sous-fonction 025, article 6574.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER

Date de signature : 22/03/2023

Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**DEL23/45 – JEUNESSE – ORGANISATION DES CAMPS ENFANCE ET JEUNESSE DURANT L'ÉTÉ 2023 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Considérant que l'organisation par la Ville, comme chaque année, de camps à destination d'enfants et adolescents, en collaboration avec différents partenaires,

Considérant que la nécessité de permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes de profiter d'une offre de loisirs de qualité, favorisant leur épanouissement, la pratique d'activités ludiques et variées, contribuant à renforcer les liens sociaux, la vie en collectivité et découvrir des environnements différents,

Considérant que le Conseil municipal est appelé à fixer la participation financière des familles aux différents camps proposés par le service petite enfance, enfance et éducation pour l'été 2023,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, il est proposé de maintenir le même niveau de participation tarifaire des familles que pour 2022 et donc de ne pas impacter directement les éventuelles augmentations de certaines prestations,

**Camp enfance : (programme du centre de loisirs municipal Jean Pauvrehomme)**

**SAINT PIERRE QUIBERON (Morbihan) du 17 au 23 juillet 2023** (20 enfants de 7 à 11 ans)  
Centre d'hébergement « GRAND LARG » en pension complète, paddle géant , char à voile, baignade, activités nautiques, pêche à pied etc.

**PERONNE (Saône et Loire) du 02 au 09 août 2023** (7 enfants de 9 à 13 ans)  
Centre de vacances Jean Andros « le Carruge » en pension complète, proche de Solutré, visite des bords de Saône à Mâcon, piscine, balade en vélo sur la voie verte de Cluny,...

**MINI-CAMP TRIATHLON SPORTIF ET CULTUREL du 24 au 27 juillet 2023** (18 jeunes de 11 à 17 ans) - Itinérance sur différents sites dans le Cher et Indre-et-Loire.  
Hébergement en camping (lieux en cours de validation), activités de pleine nature, kayak, visite de fermes, sites culturels, trampoline parc, activités aquatiques au lac d'Auron.

**Camp jeunesse : (programme du service jeunesse)**

**HERAULT du 09 au 16 juillet 2023** (14 jeunes de 11 à 17 ans) (lieu à définir).  
8 jours / 7 nuits – Activités : canyoning, bouée tractée, visite de grotte, promenade à cheval, baptême de plongée, baignade, visite du musée de la Camargue, Aquarium, sortie VTT.

**SAINT PIERRE QUIBERON (Morbihan) du 31 juillet au 06 août 2023** (7 jeunes de 11 à 17 ans) - 7 jours/6 nuits - Centre d'hébergement « GRAND LARG » en pension complète, paddle géant , char à voile, baignade, activités nautiques, pêche à pied etc.



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

| 2023   | Tarification unique pour chacun des camps enfance/ jeunesse | Tarif Mini-camp triathlon sportif/ culturel |
|--|---|---|
| <b>FATL CAF 19,00 €- 5,00 €</b>  | 75,00 €   | 55,00 €                                     |
| <b>FATL CAF 17,00 € - 3,00€</b>  | 86,00 €   | 63,00 €                                     |
| <b>0,00 à 210,99</b>   | 103,00 €  | 75,00 €                                     |
| <b>211,00 à 270,99</b>   | 107,00 €  | 79,00 €                                     |
| <b>271,00 à 350,99</b>   | 111,00 €  | 82,00 €                                     |
| <b>351,00 à 401,99</b>   | 116,00 €  | 85,00 €                                     |
| <b>402,00 à 570,99</b>   | 120,00 €  | 88,00 €                                     |
| <b>571,00 à 620,99</b>   | 124,00 €  | 91,00 €                                     |
| <b>621,00 à 820,99</b>   | 129,00 €  | 94,00 €                                     |
| <b>821,00 à 920,99</b>   | 139,00 €  | 102,00 €                                    |
| <b>921,00 à 971,00</b>   | 150,00 €  | 110,00 €                                    |
| <b>&gt; à 971,00</b>   | 161,00 €  | 118,00 €                                    |
| <b>Extérieur - Non vierzonnais (ne payant aucun impôt local sur Vierzon)</b> | 204,00 €  | 149,00 €                                    |

**Modalités de règlement :**

Une première échéance avant le camp sera facturée. Le solde pourra être versé en plusieurs mensualités, suivant un échéancier rempli auprès du guichet unique.

**Modalités d'annulation :**

Pour tous les camps, les modalités d'annulation sont fixées comme suit :

- dans les 7 jours précédant le départ, le camp sera facturé dans son intégralité,
- entre 8 et 14 jours précédant le départ, le camp sera facturé dans sa moitié,
- entre 14 et 21 jours précédant le départ, l'acompte sera conservé.

**Disposition concernant les camps : (hors colos apprenantes)**

- Pour toute annulation, en cas de force majeure en cours d'un camp, celui-ci sera facturée au prorata du nombre de jours de présence,
- Les aides des Comités d'Entreprises ou organismes sociaux seront déduites des participations des familles sur la présentation d'une prise en charge,
- Sans présentation de documents, le tarif maximum est appliqué.

**Condition d'accès aux Colos apprenantes :**

Sous réserve des consignes gouvernementales ultérieures, notamment des critères de sélection imposés, et en raison du nombre de places limité, les enfants seront identifiés par les référents éducatifs des services municipaux, assurant un lien étroit avec les équipes enseignantes et les parents.

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 27 février 2023,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver la tarification, les modalités d'accès, de paiement et d'annulation, accordées aux familles pour les camps proposés durant les séjours d'été 2023,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNGAOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/46 – CULTURE – APPROBATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Considérant que le conservatoire de musique de Vierzon est un établissement d'enseignement artistique qui accueille plus de 440 élèves et offre l'apprentissage de 23 instruments de musique aux enfants comme aux adultes et qu'il est classé à rayonnement intercommunal par le Ministère de la Culture,

Considérant que le Ministère de la culture procède au renouvellement des conservatoires de France classés par l'État et demande à ce titre de remettre un dossier de renouvellement et un projet d'établissement,

Considérant que le projet d'établissement proposé répond à la demande de la municipalité qui porte une politique culturelle ambitieuse, qu'il présente les choix pédagogiques artistiques et culturels de l'établissement, fixe les objectifs et qu'il a été construit en concertation,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant l'intérêt pour les élèves et pour le territoire de bénéficier d'une structure labellisée qui souligne la qualité des enseignements donnés,

Considérant que le renouvellement du classement de Vierzon serait attribué pour une durée de 7 ans,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine, Jumelages en date du 15 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver le projet d'établissement proposé, ci-annexé,
- d'approuver la demande de renouvellement de l'agrément du conservatoire de Vierzon à rayonnement intercommunal,
- d'autoriser la mise en œuvre de ce projet d'établissement.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/47 – CULTURE – CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ASSOCIATION LES 3 CRIS**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Considérant que la compagnie Les 3 Cris, codirigé par Niko LAMATIERE et Cécilia S., porte un regard sur le monde à travers des textes contemporains, et défend un théâtre politique qui ouvre des brèches et permet les échanges. Considérant la volonté de cette compagnie d'arts vivants de toujours présenter ses spectacles dans divers lieux : l'art ne doit pas se sanctuariser dans des lieux clos, il doit au contraire se développer partout où il le peut, prendre le monde et aller à la rencontre de tous,

Considérant que la Ville de Vierzon souhaite soutenir la création et les artistes par le biais de résidences artistiques et que les 3 Cris propose des projets qui s'inscrivent au cœur du projet de territoire,

Considérant que la Compagnie porte un nouveau projet SALTIMBANQUES qui permettra la création d'un spectacle au sein de La Décale en juin 2023,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que la Ville de Vierzon est détentrice du label 100% EAC et que de nombreuses actions de médiation sont prévues pour des classes de primaire qui participeront à un atelier de danse à La Décale,

Considérant que la Ville de Vierzon souhaite soutenir le projet de l'association Les 3 Cris dans le cadre d'une résidence artistique de type « artistes en territoire » par l'attribution d'une aide financière de 7 000 euros pour l'année 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine, Jumelages en date du 15 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver la convention de résidence, ci-annexée, passée entre la Ville et l'association Les 3 Cris,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'attribuer une aide financière d'un montant de 7 000 euros pour l'année 2023 au titre de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2023.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 MARS 2023

**DEL23/48 – CULTURE – CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ASSOCIATION MIKROKOSMOS**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### Étaient présents :

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### Étaient représentés :

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### Rapporteur : **Mélanie CHAUVET**

Considérant que Mikrokosmos est un chœur mixte souhaitant promouvoir le chant choral mis en scène. Depuis trente ans à Vierzon, le chœur de Mikrokosmos n'a de cesse de recevoir de jeunes choristes venus d'horizons très variés, certains dans la vie active, musiciens amateurs et d'autres, encore étudiants désirant faire du chant leur métier,

Considérant que la Ville de Vierzon souhaite soutenir la création et les artistes installés sur le territoire par des résidences artistiques,

Considérant que la nouvelle création de Mikrokosmos intitulé Le Jour m'étonne imaginé par Loïc PIERRE et qui sera présentée au théâtre Mac-Nab en fin d'année 2023,

Considérant que la Ville de Vierzon souhaite soutenir le projet de l'association Mikrokosmos dans le cadre d'une résidence artistique de type « artiste associé » par l'attribution d'une aide financière de 7 000 euros pour l'année 2023,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine, Jumelages en date du 15 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver la convention de résidence, ci-annexée, passée entre la Ville et l'association Mikrokosmos,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'attribuer une aide financière d'un montant de 7 000 euros pour l'année 2023 au titre de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2023.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**DEL23/49 – CULTURE – 16<sup>ÈME</sup> SALON DU LIVRE JEUNESSES DE VIERZON LES 31 MARS ET 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Considérant que la Ligue de l'Enseignement du Cher et la Direction Départementale de l'Éducation Nationale - circonscription de Vierzon, organisent et gèrent en partenariat avec la Ville, la Caisse des Écoles (Programme de Réussite Éducative) et l'association Croc'Livres, le Salon du livre jeunesse de Vierzon qui aura lieu pour la 16<sup>ème</sup> année, les 31 mars et samedi 1<sup>er</sup> avril 2023,

Considérant qu'à cet effet, une convention de partenariat doit être établie entre les cinq partenaires afin de définir les engagements de chacun pour l'organisation de ce salon. La Ligue de l'Enseignement du Cher sera notamment chargée de gérer les subventions et diverses aides, de procéder au paiement de 6 auteurs et autres frais, à l'élaboration d'un bilan financier et moral,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'outre l'aide technique et l'aide à la communication apportée par la Ville ainsi que la prise en charge de la location de l'exposition « Ce livre-là » de Malika DORAY et l'achat de livres, il est envisagé de verser à la Ligue de l'Enseignement du Cher une subvention de 4 000 euros pour l'organisation de ce Salon,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine, Jumelages en date du 15 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour le Salon du Livre Jeunesse à Vierzon qui se déroulera les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2023,
- d'approuver la convention, ci-annexée, établie entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Caisse des Écoles (P.R.E.) et l'association Croc'Livres,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2023, article 6574.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**DEL23/50 – AFFAIRES SCOLAIRES – ENSEMBLE NOTRE DAME/SAINT JOSEPH – CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – APPROBATION DE LA CONVENTION PASSÉE ENTRE LA VILLE ET L'OGEP À COMPTER DE SEPTEMBRE 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Considérant que la délibération en date du 27 septembre 1990, précisant l'avis favorable de la Ville au contrat d'association conclu avec l'État pour les classes maternelles et élémentaires des écoles Notre-Dame et Saint-Joseph,

Considérant que l'obligation faite aux communes de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour les élèves domiciliés sur son territoire, scolarisés en classe élémentaire et en classe maternelle depuis la loi du 26 juillet 2019 instaurant l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans,

Considérant que la délibération n° DEL21/212 en date du 16 décembre 2021 relative à la convention signée entre la ville et l'OGEC, fixant les conditions de mise en œuvre de cette participation pour la période 2020-2023, et arrivant donc prochainement à échéance,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'une récente concertation préalable entre les deux parties s'est conclue par un accord écrit de l'OGEC en date du 10 février 2023, validant la reconduction des conditions déjà fixées durant la période antérieure 2020/2023, dans les termes suivants:

- Article 1, fixant les montants de référence applicables à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, fixés à 1058 € par élève scolarisé dans une classe maternelle et 533 € par élève scolarisé dans une classe élémentaire, révisable à chaque rentrée scolaire à partir du taux d'inflation connu au mois de septembre,
- Article 3, précisant que l'accès des élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles privées aux équipements sportifs et culturels de la Ville, estimé à près de 10 000 € par an, sera reconduit dans les mêmes conditions.

Considérant que cette nouvelle convention sera ainsi conclue pour une période de 3 ans couvrant les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 27 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Par 32 voix favorables, 2 voix contre et 1 abstention,

- de fixer le forfait communal à compter de l'année scolaire 2023/2024 dans les conditions sus-visées,
- d'approuver la convention passée entre la Ville et l'OGEC, ci-annexée,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget DVAS 01, fonction/sous-fonction 211 et 212 article 6558.


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

La Maire



Fabien BERNAGOUT



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/51 – AFFAIRES SCOLAIRES – DÉSAFFECTATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE TUNNEL CHÂTEAU**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Considérant la vacance des locaux du bâtiment A du groupe scolaire Tunnel Château, situés 2 rue de la Poterie - 18100 Vierzon, consécutivement aux différentes opérations de rénovation et réhabilitation des groupes scolaires,

Considérant la nécessité de proposer des locaux cohérents à différentes structures associatives et services municipaux œuvrant en direction de la jeunesse et de la réussite éducative,

Considérant que la ville est ainsi tenue de procéder à la désaffectation des locaux sus-visés pour les attribuer, à titre indicatif, aux utilisateurs suivants :

- une salle dédiée à la création d'une antenne départementale du Centre d'Information Jeunesse,
- deux salles dédiées à l'association les Francas du Cher,
- deux salles dédiées à la Caisse des écoles pour son dispositif Programme de Réussite Éducative (PRE),
- deux salles dédiées au service jeunesse pour y développer son pôle « collégiens »,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

- une salle polyvalente mutualisés entre chaque utilisateurs.

Considérant que le projet est sans incidence sur le fonctionnement du service public d'enseignement,

Considérant l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, en date du 18 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 27 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- désaffecter de l'usage scolaire les locaux sus-visés, afin de permettre l'installation d'associations et de services municipaux.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**DEL23/52 – ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Considérant que l'appel à projet lancé par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher au titre de l'année 2023, destiné à soutenir les collectivités dans le développement de sa politique enfance et jeunesse, notamment dans la mise en œuvre d'actions relevant d'une démarche innovante,

Considérant que la décision de la Ville de Vierzon de déposer une candidature pour obtenir le financement de différents projets, ci-après annexés, et ainsi solliciter auprès de la CAF du Cher une subvention de fonctionnement de 26 788 € au titre de l'année 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 27 février 2023,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité

- de solliciter une subvention après de la CAF du Cher d'un montant total de 26 788 € au titre de l'année 2023 l'ensemble des projets ci-après annexés,
- de permettre à la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué, de signer tout acte y afférent,
- d'imputer les recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/53 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**  
**À DIVERSES ASSOCIATIONS**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Considérant que la Ville soutient depuis de nombreuses années les associations d'intérêt local pour leur permettre de poursuivre et développer leurs activités,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie associative – Vie Citoyenne - Communication en date du 20 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
  - 8 000 € aux Medley Dies (subvention exceptionnelle pour le championnat de France à Vierzon)
  - 5 000 € à l'Amicale du Personnel Communal
  - 3 000 € à CLB
  - 1200 € à Ciné-Rencontres
  - 1 000 € à la Prévention Routière
  - 1 000 € à Baldébo
  - 500 € au Petit Monde de Vicky
  - 500 € au Centre Généalogique de Vierzon
  - 400 € au Rail Club Vierzonnais
  - 400 € à la Société Nationale d'entraide de la médaille militaire (512 ème section de Vierzon)
  - 350 € aux créateurs du Bien-Être
  - 300 € aux visiteurs de malades dans les établissements hospitaliers
  - 250 € à Fa Si La Danser
  - 250 € à la section de Vierzon de l'Encouragement et du Bénévolat
  - 200 € aux Amis du Musée de Vierzon
  - 200 € à Alcool Assistance du Cher
  - 150 € à la D.D.E.N.
  - 150 € à Envie de Qi Gong
  - 150 € à Camping Club International de France (du Cher)
- d'imputer les dépenses d'un montant total de 23 000 € sur les crédits ouverts au budget 2023 article 6574.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

La Maire



Fabien BERNAGOUT



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 MARS 2023

**DEL23/54 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE A VILLE – DEMANDE REMISE GRACIEUSE – RÉGIE DE RECETTE DU SERVICE JEUNESSE ET PIJ**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### Étaient présents :

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### Étaient représentés :

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### Rapporteur : Solange MION

Considérant que lors du contrôle inopiné de la régie de recettes du service Jeunesse et PIJ, une différence de caisse de 25 € a été relevé par la DGFIP,

Considérant que d'une part le montant ne correspond à aucune écriture classique habituellement enregistrée ce qui tendrait à démontrer qu'il ne s'agit pas d'une erreur de saisie,

Considérant que d'autre part, compte tenu d'une absence de plusieurs jours suite à un évènement familial, la responsabilité de la régisseuse peut être dérogée par l'ordonnateur sous la forme d'une remise gracieuse,

Considérant que la régisseuse ayant fait cette demande de remise gracieuse,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

À l'unanimité

- d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Pascale LABARRE, régisseuse de la régie de recettes du service Jeunesse et PIJ,
- d'imputer l'opération comptable correspondante à l'article 6718 pour un montant de 25 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

La Maire



Fabien BERNAGOUT



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/55 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Solange MION**

##### **1– Création de poste d'un agent titulaire**

| <b>POSTE CRÉÉ</b>                                 | <b>OBSERVATIONS</b>   |
|---|---|
| 1 Adjoint territorial d'animation à temps complet | Augmentation du temps de travail d'un agent à temps non complet |

##### **2 – Création de postes dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité**

Vu l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que l'accroissement temporaire de l'activité du service Régie Bâtiments – Logistique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, il est envisagé de créer les postes, ci-après, rémunérés sur une base horaire par référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 :

- 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet.

### **3 – Création des postes de saisonniers été 2023**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2<sup>o</sup> autorisant les collectivités à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs,

Considérant que comme chaque année pour la période estivale, il est envisagé de créer les postes de contractuels ci-après, rémunérés sur une base horaire par référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 :

#### **Service Espaces Verts**

Afin d'assurer l'entretien des espaces verts :

| Nombre de postes | Grade concerné    | Période                               | Temps de travail |
|------------------|-------------------|---------------------------------------|------------------|
| 6                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> au 30 juin 2023    | 151h             |
| 7                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2023 | 140h             |
| 6                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> au 31 août 2023    | 147h             |

#### **CTM - secteur Propreté urbaine**

Afin d'assurer l'entretien de la voirie :

| Nombre de postes | Grade concerné    | Période                                    | Temps de travail |
|------------------|-------------------|--|------------------|
| 2                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2023 | 151h mensuelles  |

#### **Service Prévention-Tranquillité Publique (pôle Refuge-Fourrière Municipale)**

Afin d'assurer l'entretien des box et de prendre soin des animaux du Refuge :

| Nombre de postes | Grade concerné    | Période                                    | Temps de travail            |
|------------------|-------------------|--|-----------------------------|
| 1                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2023 | 151h mensuelles             |
| 1                | Adjoint technique | Du 17 juillet au 20 août 2023              | Juillet : 77h<br>Août : 74h |

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

### Service Culture-Communication

Afin d'assurer l'accueil du public et les animations du musée numérique Micro-folies de Vierzon, l'accueil du public et les animations de la médiathèque, et l'accueil du public et les animations du musée de Vierzon :

| Pôle                    | Nombre de postes | Grade concerné        | Période                               | Temps de travail  |
|-------------------------|------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|
| <i>Micro-Folies</i>     | 1                | Adjoint d'animation   | Du 1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2023 | 139h  |
|                         | 1                | Adjoint d'animation   | Du 1 <sup>er</sup> au 31 août 2023    | 151h  |
| <i>Médiathèque</i>      | 1                | Adjoint du patrimoine | Du 1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2023 | 133h  |
|                         | 1                | Adjoint du patrimoine | Du 1 <sup>er</sup> au 31 août 2023    | 151h  |
| <i>Musée de Vierzon</i> | 1                | Adjoint du patrimoine | du 6 mai au 24 septembre 2023         | Mai : 48h<br>Juin: 42h<br>Juillet: 140h<br>Août : 148h<br>Septembre : 72h |

### Service État civil – Citoyenneté – Guichet Unique

Afin d'assurer l'accueil du public en Mairie :

| Nombre de postes | Grade concerné        | Période   | Temps de travail                            |
|------------------|-----------------------|---|---|
| 1                | Adjoint administratif | Du 3 au 29 juillet 2023                         | 140h  |
| 1                | Adjoint administratif | Du 31 juillet au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 | Juillet : 7h<br>Août : 147h<br>Septembre:7h |

### Service Restauration

Afin d'assurer la production des repas de la Cuisine Centrale de Vierzon, la distribution du repas, le service, l'accompagnement des convives, et l'entretien du restaurant scolaire du Centre de Loisirs :

| Pôle                         | Nombre de postes | Grade concerné    | Période   | Temps de travail             |
|------------------------------|------------------|-------------------|---|------------------------------|
| <i>Production</i>            | 1                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> au 30 juillet 2023                     | 140h                         |
|                              | 1                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> août au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 | Août :147h<br>Septembre : 7h |
| <i>Restauration scolaire</i> | 1                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> au 31 août 2023                        | 110h                         |

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

## Service des Sports

Afin d'assurer l'accueil, la caisse, et l'entretien des locaux de la piscine municipale de Vierzon :

| Nombre de postes | Grade concerné    | Période                               | Temps de travail |
|------------------|-------------------|---------------------------------------|------------------|
| 1                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2023 | 147h             |
| 1                | Adjoint technique | Du 1 <sup>er</sup> au 31 août 2023    | 151h             |

## Service Petite Enfance-Enfance-Éducation

Considérant que des postes saisonniers en animation, administration, et services sont affectés aux différents séjours avec une organisation des heures ou forfaits suivant les besoins prévisionnels. Ils pourront toutefois être déplacés en fonction des aléas de l'organisation dans la limite des postes ouverts et du budget voté,

Considérant qu'il convient de créer, les postes de contractuels suivants sur l'administration et les services, rémunérés sur une base horaire par référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 :

| Nombre de postes  | Grade concerné        | Période                                     | Temps de travail                |
|---|-----------------------|---|---------------------------------|
| <b>Agents chargés d'assurer la gestion des effectifs, des goûters et des cartes</b>                         |                       |   |                                 |
| 1   | Adjoint administratif | Du 10 juillet au 4 août 2023                | 105h en juillet<br>28h en août  |
| 2   | Adjoint administratif | Du 7 août au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 | 119h en août<br>7h en septembre |
| <b>Agents chargés d'assurer l'entretien des locaux du centre maternel Jacques Prévert</b>                   |                       |   |                                 |
| 2   | Adjoint technique     | Du 10 juillet au 4 août 2023                | 60h en juillet<br>16h en août   |
| 2   | Adjoint technique     | Du 7 août au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 | 68h en août<br>4h en septembre  |
| <b>Agents chargés d'assurer l'entretien des locaux du Centre élémentaire/pré-ados/ados Jean Pauvrehomme</b> |                       |   |                                 |
| 2   | Adjoint technique     | Du 10 juillet au 4 août 2023                | 105h en juillet<br>28h en août  |
| 2   | Adjoint technique     | Du 7 août au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 | 119h en août<br>7h en septembre |



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

| Agent chargé d'assurer la surveillance des baignades lors des séjours |                   |  |  |
|---|-------------------|--|--|
| 1   | Opérateur des APS | Du 8 juillet au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 | 133h en juillet<br>126h en août<br>7h en septembre |

Considérant qu'il convient de créer 34 postes d'adjoints d'animation contractuels rémunérés sur la base de forfaits journaliers, déterminés en fonction du poste occupé, de la durée de travail et de la formation suivie ainsi que décrit dans le tableau suivant :

| POSTE                       | DURÉE                | FORMATION          | FORFAIT JOURNALIER |
|-----------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| Poste directeur             | Journée : 9 H        | B.AF.D.            | 95,00 €            |
| Poste responsable de groupe | Journée : 9 H        | B.A.F.A.           | 90,00 €            |
| Poste animateur             | Journée : 8 H 15     | B.A.F.A.           | 78,00 €            |
| Poste animateur             | Journée : 8 H 15     | Stagiaire B.A.F.A. | 72,00 €            |
| Poste animateur             | Journée : 8 H 15     | Sans formation     | 68,00 €            |
| Poste animateur             | 1/2 journée : 4 H 30 | B.A.F.A.           | 42,55 €            |
| Poste animateur             | 1/2 journée : 4 H 30 | Stagiaire B.A.F.A. | 39,27 €            |
| Poste animateur             | 1/2 journée : 4 H 30 | Sans formation     | 37,09 €            |

Considérant qu'un animateur commence sa journée au plus tôt à 8h15 et la termine au plus tard à 18h00. Cela équivaut à une moyenne de 8h15 par jour. L'après-midi commence à 13h30 et se termine à 18h00, pour 4h30 par après-midi,

Considérant qu'à cela, viennent s'ajouter :

### DES FORFAITS RÉUNIONS :

Considérant que pour l'ensemble de l'équipe d'animation (séjours Juillet et Août) il sera compté :

- 1 journée supplémentaire pour la réunion de préparation fixée en général le samedi précédent le séjour,
- 2/7<sup>ème</sup> du forfait journalier par réunion,
- 2/7<sup>ème</sup> du forfait journalier pour la réunion de préparation.

Considérant que de plus, pour le responsable de groupe, sera ajouté un 2<sup>ème</sup> forfait journalier pour les travaux de préparation de séjour. Ce forfait sera payé avec le séjour,

**DES FORFAITS VEILLÉES** : Pour les personnes encadrant les veillées (séjours Juillet et Août), il sera ajouté 2/7<sup>ème</sup> du forfait journalier.

**DES FORFAITS ACCUEIL** : Pour les personnes effectuant l'accueil le matin à partir de 7h30 ou le soir jusqu'à 18 h 30, il sera ajouté 1/7<sup>ème</sup> du forfait journalier par jour d'accueil.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**SÉJOUR JUILLET du 8 juillet au 4 août 2023 :**

14 postes d'animateurs journée + 1 poste de responsable de groupe journée + 2 postes d'animateurs 1/2 journée.

**SÉJOUR AOÛT du 5 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

14 postes d'animateurs journée + 1 poste de responsable de groupe journée + 2 postes d'animateurs 1/2 journée.

Considérant qu'il convient de créer des postes d'adjoints d'animation contractuels pour les divers camps prévus, rémunérés sur la base de forfaits journaliers, déterminés dans le tableau ci-dessus, en fonction du poste occupé, de la durée de travail et de la formation suivie :

**CAMP à Quiberon en juillet 2023 : 8 jours + 1 journée de préparation**

- 2 postes d'adjoint d'animation

Considérant que pour les personnes encadrant ce camp, il sera ajouté en plus du forfait journalier :

- 1 forfait journalier pour la préparation du séjour,
- 2/7ème du forfait journalier pour la réunion de présentation aux familles,
- 3/7ème du forfait journalier par nuit de camping pour un camp organisé en pension complète.

**CAMP PERONNE en août 2023 : 8 jours +1 journée de préparation**

- 2 postes d'adjoint d'animation

Considérant que pour les personnes encadrant ce camp, il sera ajouté en plus du forfait journalier :

- 2/7ème du forfait journalier pour la réunion de présentation aux familles,
- 3/7ème du forfait journalier par nuit de camping pour un camp organisé en pension complète.

**CAMP ITINÉRANT 2023 :**

- 2 postes d'adjoint d'animation

Considérant que pour les personnes encadrant ce camp, il sera ajouté en plus du forfait journalier :

- 1 forfait journalier pour la préparation du séjour,
- 2/7ème du forfait journalier pour la réunion de présentation aux familles,
- 4/7ème du forfait journalier par nuit de camping pour un camp organisé en autonomie.

**Service Jeunesse**

Considérant qu'il convient de créer des postes d'adjoints d'animation contractuels, pour les divers séjours et camps prévus, rémunérés sur la base de forfaits journaliers déterminés dans le tableau ci-dessus, en fonction du poste occupé, de la durée de travail et de la formation suivie :

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**SÉJOUR JUILLET du 8 juillet au 4 août 2023**

- 2 postes d'adjoint d'animation journée

**SÉJOUR AOÛT du 5 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

2 postes d'adjoint d'animation journée

**CAMPS :**

**- CAMPS JEUNESSE en juillet 2023 - 8 jours + 1 journée de préparation**

- 2 postes d'adjoint d'animation

Considérant que pour les personnes encadrant ce camp, il sera ajouté en plus du forfait journalier :

- 1 forfait journalier pour la préparation du séjour,
- 2/7ème du forfait journalier pour la réunion de présentation aux familles,
- 3/7ème du forfait journalier par nuit de camping pour un camp organisé en pension complète.

**- CAMP PÔLE COLLÉGIEN en juillet – 8 jours + 1 journée de préparation**

- 2 postes d'adjoint d'animation

Considérant que pPour les personnes encadrant ce camp, il sera ajouté en plus du forfait journalier :

- 1 forfait journalier pour la préparation du séjour,
- 2/7ème du forfait journalier pour la réunion de présentation aux familles,
- 3/7ème du forfait journalier par nuit de camping pour un camp organisé en pension complète.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel en date du 13 mars 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

À l'unanimité,

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé.

,



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

La Maire

Fabien BERNAGOUT

Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 23/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/56 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023**  
**AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Wendelin KIM**

Considérant que la Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives, pour leur permettre de développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs,

Considérant qu'à cet effet, le budget primitif 2023 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine et Jumelages en date du 15 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

## DÉCIDE

À l'unanimité,

de verser en mars 2023, aux associations sportives ci-dessous, l'intégralité de la subvention de fonctionnement annuelle, à réception de leur dossier de demande de subvention,

- soit la somme totale de **12 720 €** répartie comme suit :

|                                | <b>Associations Bénéficiaires</b>                   | <b>Montant de la subvention</b> |
|--------------------------------|---|---------------------------------|
| <b>Activité Canine</b>         | Agility Éducation Canine                            | 510 €                           |
|                                | Sport Canin Vierzonnais                             | 890 €                           |
| <b>Air Soft</b>                | Airsoft Mercenaire Association 18                   | 500 €                           |
| <b>Arts Martiaux</b>           | Club d'Arts Martiaux Asiatiques                     | 340 €                           |
| <b>Automobile</b>              | Carterre Promotion                                  | 170 €                           |
| <b>Billard</b>                 | Amis du Tapis Vert                                  | 630 €                           |
| <b>Boule Lyonnaise</b>         | Groupement Bouliste Vierzonnais                     | 340 €                           |
| <b>Boxe</b>                    | Boxing Club Vierzon                                 | 660 €                           |
| <b>Canoë-Kayak</b>             | Association Nautique Vierzon<br>Canoë-Kayak         | 590 €                           |
| <b>Cyclotourisme</b>           | Association Rando Découverte<br>Vierzonnaise        | 200 €                           |
|                                | Berry Cyclo Rando Loisirs                           | 1000 €                          |
| <b>Danse</b>                   | Breaking Journey                                    | 500 €                           |
| <b>Équitation</b>              | La Bidauderie Équitation                            | 950 €                           |
| <b>Gymnastique d'entretien</b> | Association de Gymnastique Volontaire               | 500 €                           |
|                                | Association Masculine de Gymnastique<br>d'Entretien | 590 €                           |
| <b>Pétanque</b>                | Bois d'Yèvre Pétanque                               | 800 €                           |
|                                | Club Bouliste Vierzonnais                           | 800 €                           |
| <b>Relaxation</b>              | Yoga Potentille                                     | 250 €                           |
| <b>Tennis</b>                  | Tennis Loisirs Vierzon                              | 430 €                           |
| <b>Tir</b>                     | Club de Tir Sportif                                 | 500 €                           |
| <b>Triathlon</b>               | Vierzon Triathlon 18                                | 800 €                           |
| <b>Twirling</b>                | Happy Girls   | 170 €                           |
| <b>Volley-ball</b>             | S.A.V. Volley                                       | 600 €                           |

- de verser un premier acompte sur la subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de 50 % aux associations sportives mentionnées, conformément au tableau ci-dessous, et à réception de leur dossier de demande de subvention, pour l'année 2023,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

- soit la somme totale de **74 980 €** répartie comme suit :

|                             | <b>Bénéficiaires</b>  | <b>Montants</b> |
|-----------------------------|---|-----------------|
| <b>Arts Martiaux</b>        | Judo Kodokan Club du Berry                                  | 2 050 €         |
|                             | Judo Club Vierzonnais                                       | 2 760 €         |
|                             | Vierzon Shotokan Karate                                     | 1 080 €         |
|                             | Karate Club Vierzonnais                                     | 940 €           |
| <b>Athlétisme</b>           | Club Athlétique Vierzonnais<br>Section local VVF Athlétisme | 4 170 €         |
| <b>Automobile</b>           | Vierzon Sport Méca  | 800 €           |
| <b>Badminton</b>            | Association Sportive Vierzonnaise de<br>Badminton           | 890 €           |
| <b>Basket</b>               | Union Sportive Vierzonnaise                                 | 8 500 €         |
| <b>Cyclisme</b>             | Club Cycliste Vierzonnais                                   | 7 290 €         |
| <b>Cyclotourisme</b>        | Cyclo-Touristes Vierzonnais                                 | 570 €           |
| <b>Équitation</b>           | Les Écuries de l'île Bragard                                | 2 060 €         |
|                             | Société Hippique de Vierzon                                 | 6 500 €         |
| <b>Escalade</b>             | Adhérence   | 590 €           |
| <b>Escrime</b>              | Cercle d'escrime  | 1 360 €         |
| <b>Football</b>             | S.L. Chaillot   | 5 750 €         |
| <b>Golf</b>                 | Picardière Golf Club  | 7 980 €         |
| <b>Gymnastique sportive</b> | La Vierzonnaise   | 9 220 €         |
| <b>Marche</b>               | Amicale Laïque Vierzon Villages                             | 550 €           |
| <b>Moto</b>                 | La Moto Verte Vierzonnaise                                  | 1 250 €         |
| <b>Natation</b>             | Association nautique Vierzon                                | 600 €           |
| <b>Plongée</b>              | Berry Plongée   | 760 €           |
| <b>Tennis</b>               | S.A.V. Tennis   | 6 500 €         |
| <b>Tennis de Table</b>      | Vierzon Ping  | 1 900 €         |
| <b>Tir à l'arc</b>          | 1ere Compagnie des Archers                                  | 930 €           |

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, fonction 40, article 6574.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/57 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'ANNÉE 2023 À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Wendelin KIM**

Considérant que la Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives, pour leur permettre de développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs,

Considérant qu'à cet effet, le budget primitif 2023 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine et Jumelages en date du 15 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 600 € à l'association " Bois d'Yèvre Pétanque " pour participer à l'organisation du Prix de la Ville de Vierzon le 25 février 2023,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 960 € à l'association " Vierzon Triathlon 18 " pour avoir participé à la coupe de France Triathlon les 01 et 02 octobre 2022 à Saint-Pierre d'Albigny (73),
- d'attribuer une subvention de 1 850 €, à l'association « Boxing Club Vierzonnais » pour participer à l'organisation de galas de boxe comprenant des combats professionnels et amateurs au dojo Jimmy Agard au cours de l'année 2023,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 10 000 € pour l'aide à la création de la nouvelle association « Picardière Golf Club » pour l'année 2023,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 760 € (12 mois X 480 €) pour la prise en charge des loyers des locaux de l'association « Picardière Golf Club » pour l'année 2023,
- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, fonction 40, article 6574.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

### **DEL23/58 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION SUPÉRIEUR À 23 000 €**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          |          |            |           |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

#### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

#### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

#### **Rapporteur : Wendelin KIM**

Considérant que la Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives, pour leur permettre de développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs,

Considérant qu'à cet effet, le budget primitif 2023 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine et Jumelages en date du 15 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

## DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'attribuer aux associations sportives dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 € et faisant à ce titre, l'objet d'une convention, un premier acompte représentant 50 % de la subvention de fonctionnement 2022, en mars 2023, et le solde en mai 2023,
- soit la somme totale de **115 000 €** répartie comme suit :

|                 | Bénéficiaires              | Versement de la subvention en mars | Versement de la subvention en mai | Total    |
|-----------------|----------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|----------|
| <b>Handball</b> | Églantine Vierzon Handball | 25 000 €                           | 25 000 €                          | 50 000 € |
| <b>Rugby</b>    | S.A.V. Rugby               | 32 500 €                           | 32 500 €                          | 65 000 € |

- d'approuver les conventions, ci-annexées, passées entre la Ville et chacune des deux associations " Églantine Vierzon Handball ", " S.A.V. Rugby " et percevant de la Ville, en 2023, une subvention supérieure à 23 000 €,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions et les actes y afférents établis entre la Ville et lesdites associations,
- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, fonction 40, article 6574.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**DEL23/59 – ENVIRONNEMENT – RENDEZ-VOUS AU JARDIN – CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE AVEC L'ASSOCIATION « ET SI ON PARLAIT JARDIN »**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

### **Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

### **Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

### **Rapporteur : Sabine MORÈVE**

Considérant qu'en 2023, les 2, 3 et 4 juin, se déroulera la 21<sup>ème</sup> édition de la manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins »,

Considérant qu'à cette occasion, la ville de Vierzon a souhaité y associer des jardiniers amateurs qui se sont regroupés en association « Et si on parlait jardin » le 16 décembre 2014,

Considérant que cette association a pour objet de réunir des passionnés de jardinage et de participer à des animations sur le thème du jardin,

Considérant que les adhérents de l'association vont ouvrir exceptionnellement leur jardin au cours de ce week-end particulier,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'afin de définir les modalités d'ouverture des jardins des membres de l'association, une convention de partenariat sera établie entre la ville de Vierzon et l'association,

Considérant que la convention est conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction chaque année, pour une durée de 3 ans maximum,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Patrimoine, Jumelages en date du 15 février 2023,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer la convention entre la Ville et l'association afin de définir les modalités de partenariat.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/60 – SOLIDARITÉ INTERNATIONALE – SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE –**  
**6 FÉVRIER 2023**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

Considérant que le lundi 06 février 2023, la Turquie et la Syrie ont été victime d'un séisme d'une magnitude entre 7,2 et 7,6 selon les instituts,

Considérant que ce séisme a fait plus de 50 000 morts et qu'il laisse des régions entièrement dévastées,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel en date du 13 mars 2023,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité,

- de témoigner notre solidarité aux populations de ces deux pays en octroyant une subvention de 5 000 euros,
- de dire que 2 500 € euros seront versés au secours populaire et 2 500 euros seront versés à la Fondation de France,
- d'imputer la dépense au budget 2023, sous-fonction 524, article 6574.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023



Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/61 – DIRECTION GÉNÉRALE – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY – RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE DEVANT LA SOCIÉTÉ PARKER**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**La Maire**

Considérant que l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales permet la création de fonds de concours versés entre la Communauté de communes et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que ces fonds de concours peuvent être créés après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant que la Ville de Vierzon a été sollicitée par la Société Parker pour réaliser des travaux sur voirie devant l'entreprise,

Considérant que la compétence « Développement économique » relève de la Communauté de communes et qu'à ce titre la Communauté de communes a accepté de participer à hauteur de 50 % des travaux,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 25 000€ HT,

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de sa Présidente,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité

- d'acter le versement au profit de la Ville par la Communauté de communes Vierzon - Sologne - Berry d'un fonds de concours d'un montant de 12 500 € HT pour la réalisation de travaux de voirie devant la société Parker.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**République Française**  
**Département du Cher****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2023****DEL23/62 – MOTION – VŒU CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES**

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|------------|-----------|
| 35    | 35          | 26       | 9          | 0         |

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

**Étaient présents :**

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

**Étaient représentés :**

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamila KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

**La Maire**

Considérant que le passage en force de la réforme des retraites avec le 49.3 et le vote à 9 voix près de la motion de censure démontrent que le Président Macron et son gouvernement n'avaient pas de majorité pour faire passer cette loi injuste et brutale. Une nouvelle fois, la démocratie et le peuple de France ne sont pas respectés,

Considérant que cette réforme s'inscrit, avec une parfaite cohérence, dans le cadre de la destruction programmée du consensus politique et social élaborée après la guerre dans le programme du Conseil National de la Résistance, et vise à substituer au principe de solidarité une conception individualiste, libérale et concurrentielle des rapports sociaux. Elle affaiblit considérablement le principe d'une retraite par répartition au bénéfice de systèmes privés, accessibles à un très petit nombre,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Considérant qu'en repoussant l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et en accélérant la montée à 43 ans de la durée de cotisation pour toucher une pension à taux plein, cette réforme frappera plus fortement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, dans des métiers durs et particulièrement les femmes qui connaissent des parcours professionnels plus hachés. Elle allongera la période de précarité de celles et ceux qui, avant d'arriver à la retraite, ne sont plus en emploi et connaissent des périodes de chômage, de RSA, d'invalidité ou encore d'allocations de solidarité spécifique,

Considérant qu'alors que notre pays produit aujourd'hui plus de richesses qu'il y a 20 ans, c'est en réalité la question du partage de celles-ci et des ressources qui est posée, alors que les 500 plus grandes fortunes sont passées en 10 ans de 200 à 1000 milliards d'€ ! Il y a là un gisement de ressources qui permettrait de garantir de façon pérenne l'équilibre de notre système de retraites, de même que l'augmentation des salaires, l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes à travail égal, un effort conséquent pour favoriser le travail des jeunes et des seniors, ou la taxation à 2% des dividendes d'actionnaires,

Considérant que la fonction publique territoriale est, elle aussi, très directement concernée par les problématiques de pénibilité et d'usure professionnelle, avec 75% d'agents en catégorie C. A titre d'exemple, les adjoints techniques ont une espérance de vie inférieure de l'ordre de 2.5 ans par rapport aux agents de catégorie A, selon une étude la caisse des dépôts et consignations. Ayant commencé à travailler plus tôt, ce seront pourtant eux les premiers touchés par un report de l'âge de départ à la retraite,

Considérant que les communes, à l'instar de Vierzon, subiraient l'impact de cette réforme à plusieurs titres. Les communes sont en première ligne, et le plus souvent bien seules, pour amortir grâce aux efforts de leur service public les effets de la précarisation de la société et de son atomisation. Alors que leur dotation chute, et pas seulement au regard de l'inflation, elles seraient amenées à accompagner toujours plus les victimes de la réforme,

Considérant qu'enfin, et contrairement au secteur privé, les communes seront mises à contribution via l'augmentation annoncée par la Première Ministre de leur cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agentes des Collectivités Locales), à hauteur de 600 millions d'euros de dépenses supplémentaires annuelles pour les employeurs territoriaux,

C'est pourquoi cette réforme produit, dans ses principes mêmes, des effets délétères pour le financement et les capacités d'action du service public municipal,

Considérant que dans ce contexte, les élu-es de la ville de Vierzon émettent le vœu que :

- Le gouvernement retire sa réforme des retraites,
- Le gouvernement entame une concertation ouverte, sincère et la plus large possible avec les organisations syndicales et les groupes parlementaires dans le but de pérenniser le système de retraite par répartition en sanctuarisant les acquis sociaux des salarié-es.
- le gouvernement organise un référendum qui est un droit et aussi un devoir constitutionnel quand il s'agit d'un sujet aussi important sur la vie de notre République.

Le Conseil municipal,  
Oui l'exposé de sa Présidente,  
Après en avoir délibéré,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

**DÉCIDE**

À l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Fabien BERNAGOUT

La Maire



Signé électroniquement par : Corinne OLLIVIER  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Vierzon - Maire

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023